



RAPPORT ANNUEL 2024





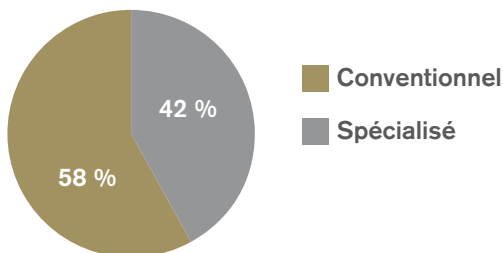
## PROFIL

Ayant son siège social à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage, offrant des services de forage souterrain et en surface au Canada et à l'international par ses 188 appareils de forage et environ 1 000 employés. Orbit Garant offre des services aux grandes, moyennes et petites sociétés minières, à chaque étape de l'exploration minière, du développement et de la production. La Société offre aussi des services de forage géotechnique à des sociétés minières ou d'exploration, à des cabinets de consultants en ingénierie et en environnement ainsi qu'à des agences gouvernementales.

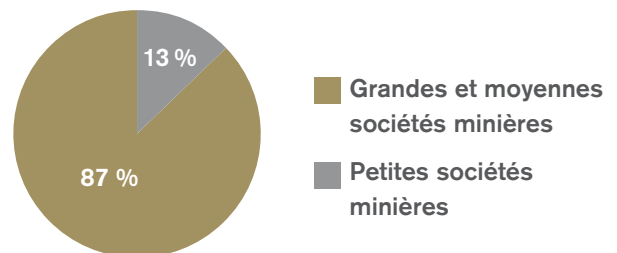


## PART DE MARCHÉ (en pourcentage du chiffre d'affaires<sup>1</sup>)

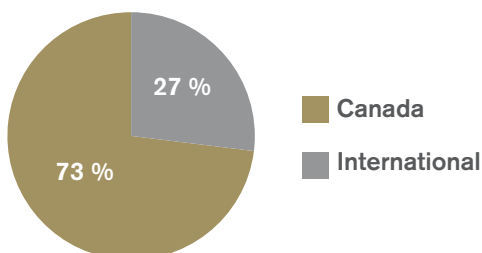
### SERVICES DE FORAGE



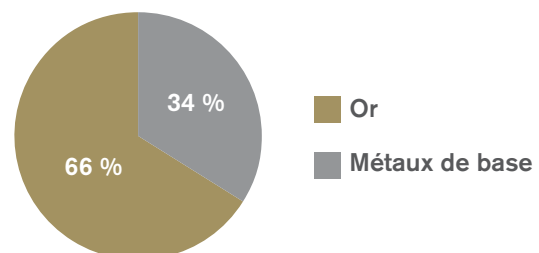
### CLIENTS



### RÉGIONS



### RESSOURCES



1. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024

## À nos actionnaires,

Au nom du conseil d'administration d'Orbit Garant, de la direction et de notre équipe d'environ 1 000 personnes au Canada et dans nos opérations à l'international, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel de l'exercice 2024.

Au mois de mai 2023, nous avons défini un « **plan en cinq points** » stratégique visant à améliorer progressivement notre performance opérationnelle au cours des 15 mois suivants :

1. Axer nos activités principalement sur les opérations de forage aurifère au Canada ;
2. Donner la priorité aux contrats de forage spécialisés à plus long terme avec les grandes et moyennes sociétés minières;
3. Poursuivre les contrats à l'international dans des juridictions stables offrant des rendements attrayants, tout en réduisant progressivement notre exposition au Burkina Faso ;
4. Continuer à investir dans la formation de nos foreurs et dans la technologie de forage informatisée ; et
5. Mettre en place une structure de direction axée sur le travail d'équipe qui favorise la collaboration et la responsabilité de chacun.

Nous avons réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre du plan.

Malgré les faibles niveaux actuels d'activité de forage aurifère des petites sociétés d'exploration au Canada, nous avons maintenu d'importants contrats avec de grandes et moyennes sociétés minières. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons renouvelé un important contrat de forage spécialisé au Canada avec un client important de l'industrie minière aurifère pour une durée de trois ans, ce qui se traduit par l'exploitation continue de 15 à 20 de nos appareils de forage en surface et souterrains sur les sites de projet de ce client.

Nos contrats de forage avec de grandes et moyennes sociétés minières ont représenté 87 % de nos produits pour l'exercice 2024. Ces sociétés bénéficient actuellement de prix records pour l'or et de prix élevés pour le cuivre, ce qui les incite fortement à continuer d'investir dans des activités de développement minier au Canada et au Chili.

Nous avons considérablement développé nos opérations au Chili. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, nous avons renouvelé deux contrats de forage à long terme dans ce pays. L'un des renouvellements de contrat est d'une durée de trois ans, avec une option de prolongation par le client de deux ans, et l'autre, qui représente notre plus important contrat au Chili en termes de produits, est d'une durée de cinq ans.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, nous avons terminé nos derniers projets de forage au Burkina Faso et en Guinée et nous sommes maintenant sortis du marché de l'Afrique de l'Ouest, qui était largement non rentable pour nous.

Nous continuons à nous concentrer sur notre technologie de surveillance et de contrôle informatisés et sur l'innovation en matière de forage. Nous commençons à déployer des foreuses de surface informatisées au Canada et, au cours de l'exercice 2024, nous avons lancé un nouveau système automatisé de manipulation des tiges de forage mains libres qui améliore l'efficacité et la sécurité des foreurs.

Nous avons progressé dans l'évolution de notre culture d'entreprise vers une structure de leadership plus orientée vers le travail d'équipe, qui favorise la collaboration et la responsabilité de chacun. Nous pensons que cette structure moins hiérarchique permet à nos collaborateurs d'exceller et d'assumer une plus grande responsabilité dans la réussite d'Orbit Garant.

L'impact positif de notre plan en cinq points est visible dans nos résultats pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, où nous avons augmenté de manière significative notre bénéfice brut et notre marge brute, ce qui est notre objectif principal.

Au cours de l'année, dans le cadre de notre plan de retrait du Burkina Faso et de la Guinée, nous avons conclu un contrat de vente pour tous nos actifs détenus en Afrique de l'Ouest et avons enregistré une créance à long terme d'un montant total de 7,5 M\$ à titre de compensation. Au cours de notre quatrième trimestre, nous avons également comptabilisé l'effet d'une modification substantielle de la créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$. Sans cette modification, notre bénéfice net aurait été de 4,0 M\$, soit 0,11 \$ par action, pour le trimestre.

Nous sommes heureux d'avoir terminé notre retrait de l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes maintenant en mesure de nous concentrer sur les contrats de forage avec des grandes sociétés minières et des sociétés minières moyennes bien financées au Canada et au Chili, deux marchés qui ont été plus stables et plus prévisibles pour nous.

Nos produits pour l'ensemble de l'exercice 2024 se sont élevés à 181,2 M\$, soit une baisse de 9,8 % comparativement à nos produits annuels records de 201,0 M\$ pour l'exercice 2023. Cette baisse est principalement attribuable aux décisions des clients de suspendre temporairement ou de réduire les activités de forage sur certains projets au Canada tout au long du premier semestre de l'exercice 2024. Ces projets suspendus ou réduits ont tous redémarré en janvier 2024. Nos produits des opérations de forage à l'international ont été comparables à ceux de l'exercice 2023. La perte nette de l'exercice 2024, qui comprend l'effet de la modification sans effet de trésorerie de 5,2 M\$, mentionnée ci-dessus, s'est élevée à 1,3 M\$, soit 0,04 \$ par action, comparativement à une perte nette de 0,7 M\$, soit 0,02 \$ par action, pour l'exercice 2023.

Pour ce qui est de l'avenir, les fondamentaux sous-jacents supportant nos opérations sont solides. Les prix de l'or restent à des niveaux historiquement élevés, ce qui permet aux producteurs d'or de générer des marges importantes, et de nombreux producteurs établis au Canada se concentrent sur les dépenses d'exploration et de développement pour remplacer leurs réserves. Nous avons généré environ 66 % de nos produits à partir de projets liés à l'or au cours de l'exercice 2024, et ainsi nous sommes fortement exposés à ce secteur. En outre, si les conditions de financement s'améliorent pour les petites sociétés d'exploration, nous nous attendons à une croissance de la demande pour nos services au Canada.

Les prix du cuivre se négocient actuellement à des niveaux historiquement élevés. Le cuivre est nécessaire pour l'électrification en cours de l'économie mondiale, qui devrait entraîner une forte demande pendant de nombreuses années. La bonne santé du marché du cuivre est positive pour nos opérations au Chili.

Par conséquent, nous croyons que les dépenses d'exploration et de développement miniers resteront élevées dans notre secteur pour un avenir prévisible. Nous sommes convaincus que notre décision de concentrer nos activités au Canada et le Chili nous permettra d'améliorer nos résultats d'exploitation.

En terminant, j'aimerais souligner que notre président, Jean-Yves Laliberté, ne se présentera pas pour réélection lors de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 5 décembre 2024. Jean-Yves est administrateur et président de notre comité d'audit depuis notre premier appel public à l'épargne en 2008 et préside notre conseil depuis 2020. Nous remercions sincèrement Jean-Yves pour ses contributions inestimables en matière de supervision de la gouvernance, d'orientation stratégique et d'expertise financière au cours de ses nombreuses années de service.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble de notre personnel, notre équipe de direction et notre conseil d'administration pour leur engagement constant en faveur de la réussite d'Orbit Garant. Et à nos actionnaires, merci pour leur soutien continu.

Sincèrement,

Pierre Alexandre  
Président et chef de la direction



# **Rapport de Gestion et États Financiers Consolidés**

**QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE 2024**

**LE 19 SEPTEMBRE 2024**

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2024 (l'« exercice 2024 ») et le 30 juin 2023 (l'« exercice 2023 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2024 « les états financiers » ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 19 septembre 2024. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement le climat économique mondial en ce qui a trait à l'industrie minière, à l'environnement économique canadien, à la capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients et à gérer ses actifs et ses coûts d'exploitation; la situation politique dans certaines juridictions dans lesquelles la Société opère, l'environnement opérationnel dans lequel la Société opère.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influencent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez-vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2024 figurant sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. La Société utilise des mesures non-IFRS, notamment le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ajusté »), la « marge du BAIIA ajusté », la « marge brute ajustée » et la « marge brute ajustée ». À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

Pour une description de la façon dont Orbit Garant définit ces mesures non conformes aux IFRS et pour les rapprochements avec les mesures conformes aux IFRS les plus proches pour les périodes présentées dans ce rapport de gestion, voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS » à la page 21.

## SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2024

- Les produits se sont établis à 181,2 M\$, une baisse de 9,8 %, comparativement à 201,0 M\$ au cours de l'exercice 2023.
- La marge brute a augmenté à 11,2 %, comparativement à 9,1 % au cours de l'exercice 2023.
- La marge brute ajustée<sup>1)</sup> a augmenté à 16,7 %, comparativement à 16,2 % au cours de l'exercice 2023.
- Une perte nette de 1,3 M\$ a été inscrite comparativement à 0,7 M\$ au cours de l'exercice 2023.
- La perte nette inclut une charge de 5,2 millions, sans effet sur la trésorerie, attribuable à l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue, provenant de la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest.
- Le BAIIA ajusté<sup>1)</sup> s'est établi à 14,4 M\$, comparativement à 19,1 M\$ au cours de l'exercice 2023.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX : OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 188 appareils de forage et approximativement 1 000 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée. La Société a des filiales d'exploitation à l'international à Santiago au Chili et à Georgetown au Guyana afin de soutenir ses opérations à l'international. Suite à la décision de cesser ses opérations en Afrique de l'Ouest, la Société a finalisé son retrait de l'Afrique de l'Ouest au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 (« T4 2024 »).

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication intégrées verticalement. L'entreprise fabrique des appareils de forage sur mesure et de l'équipement auxiliaire pour son propre usage et fabrique également des appareils de forage conventionnels pour des clients tiers à partir de ses installations de Val-d'Or, au Québec et Sudbury en Ontario. Orbit Garant se concentre sur le « forage spécialisé », qui fait référence aux projets de forage qui se trouvent dans des endroits éloignés ou, de l'avis de la direction, en raison de la portée, de la complexité ou de la nature technique des travaux, ne peuvent pas être entrepris par de plus petites sociétés de forage conventionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International (incluant le forage en surface et le forage souterrain).

Pour l'exercice 2024 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 42 % du total des produits de la Société, comparativement à 41 % au cours de l'exercice 2023.
- Environ 66 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 34 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base, incluant 23 % pour des activités liées au cuivre.
- Environ 87 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, comparativement à 81 % au cours de l'exercice 2023. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 73 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 27 % ont été générés par des contrats de forage à l'international comparativement à 76 % et 24 % respectivement pour l'exercice 2023.



## STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir un chef de file canadien dans le domaine du forage de minerai au Canada en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production.

La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre actuelle de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer continuellement le rendement de la main-d'œuvre et de maintenir la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées dans l'ensemble de nos opérations et favoriser la protection de l'environnement dans les régions où nous opérons;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients; et
- Maintenir un bilan sain et une gestion disciplinée de nos ressources en capital.

## APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base), et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

### Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 2 590\$ US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 34 % comparativement à il y a un an et une augmentation d'environ 77 % comparativement à son creux de cinq ans à la fin de 2019. Au cours du mois de septembre 2024, le prix au comptant de l'or a atteint un niveau record d'environ 2 600 \$ US l'once.

## Métaux de base

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

Les prix au comptant de l'aluminium, le cuivre et le zinc sont supérieurs à ceux d'il y a 12 mois, alors que les prix au comptant du nickel et du plomb sont moins élevés. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 3,72 \$ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, il était d'environ 4,26 \$ US la livre, soit une hausse d'environ 15 %. Le prix au comptant du cuivre, qui a atteint un creux d'environ 2,10 \$ US la livre en mars 2020, et un record d'environ 5,16 \$ la livre en mai 2024, se situe actuellement au-dessus du point médian de sa fourchette de prix sur cinq ans. Les prix au comptant de l'aluminium, du plomb et du zinc se situent également au-dessus du point médian de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans, tandis que le prix au comptant, du nickel est inférieur au point médian de sa fourchette de prix sur cinq ans.

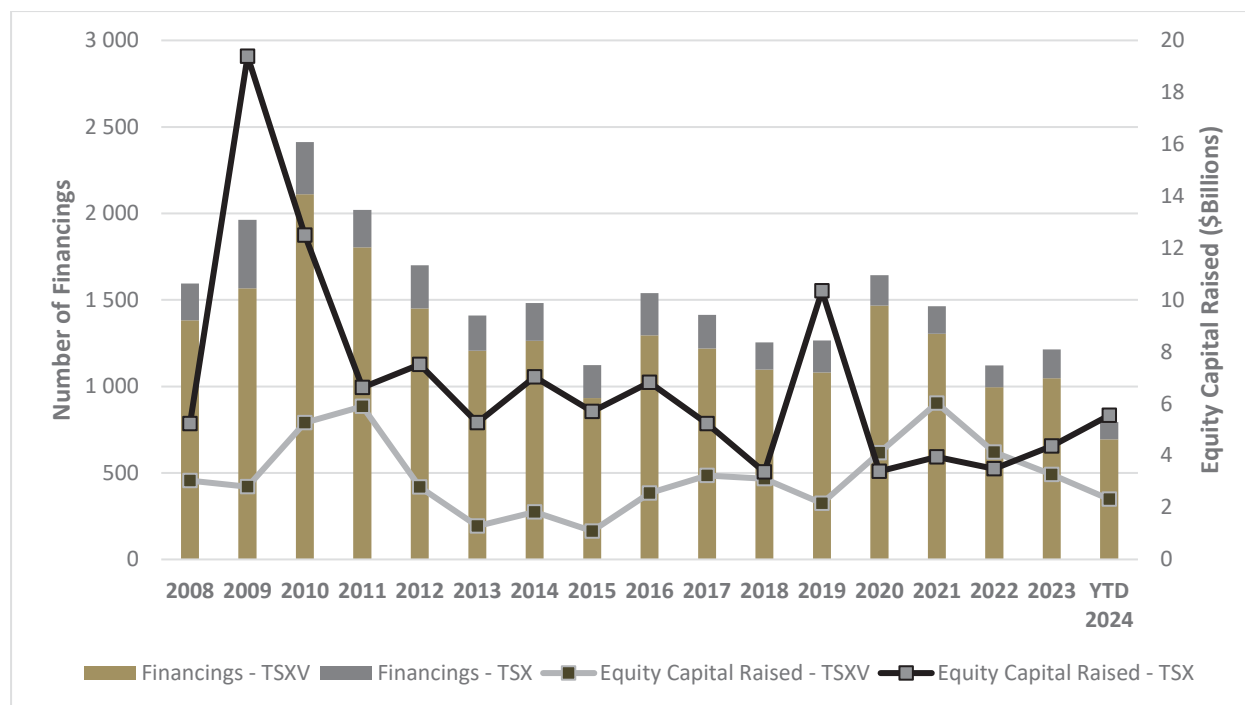
## Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 92 \$ US la tonne, comparativement à environ 122 \$ US la tonne il y a un an. En mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer a atteint un niveau record d'environ 233 \$ US la tonne.

## Intervenants du marché

Au cours des 12 derniers mois, les prix de l'or et des métaux de base ont été relativement favorables pour les sociétés minières qui cherchent à mobiliser des capitaux pour financer des activités d'exploration ou de développement. Les prix des métaux de base primaires ont été mitigés au cours des 12 derniers mois. Toutefois, le prix du cuivre, le métal de base phare, est resté favorable aux sociétés minières qui cherchent à lever des capitaux. L'activité de financement minier au cours des sept premiers mois de 2024 a été légèrement inférieure aux niveaux comparables de 2023, mais le montant total des capitaux propres levés a été plus élevé. Alors que les prix de l'or et du cuivre sont actuellement forts, les petites sociétés minières continuent de faire face à des conditions de financement difficiles.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 au 31 août 2024)



Les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») ont réalisé 794 financements et levé 7,9 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2024, selon TMX Group. Ces chiffres incluent une importante offre d'actions de 1,6 milliard de dollars réalisée par First Quantum Minerals Ltd. En comparaison, les sociétés minières cotées sur les deux bourses ont complété 818 financements et levé 5,1 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2023. Pour la période correspondante de 2022, ils ont complété 753 financements et levé 4,8 milliards de dollars de capitaux propres.

Selon un rapport de S&P Global Market Intelligence (mars 2024), les budgets d'exploration mondiaux pour les métaux non ferreux ont totalisé 12,8 milliards de dollars en 2023, soit une baisse d'environ 3 % par rapport aux niveaux de 2022. Malgré la baisse d'une année à l'autre, le total pour 2023 représente le deuxième niveau annuel le plus élevé depuis 2013. Pour 2024, S&P s'attend à ce que les budgets d'exploration des métaux non ferreux diminuent d'environ 5 % comparativement aux niveaux de 2023, citant les inquiétudes concernant la croissance économique mondiale.



## SURVOL DE LA PERFORMANCE

### Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2024

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation en 2024 par rapport à 2023
Produits *	181,2	201,0	(19,8)
Bénéfice brut *	20,4	18,3	2,1
Marge brute (%)	11,2	9,1	2,1
Marge brute ajustée (%) <sup>1)</sup>	16,7	16,2	0,5
Bénéfice net (perte nette) *	(1,3)	(0,7)	(0,5)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	(0,04)	(0,02)	(0,02)
- de base (\$)	(0,04)	(0,02)	(0,02)
- dilué(e) (\$)	(0,04)	(0,02)	(0,02)
BAIIA ajusté <sup>2)</sup> *	14,4	19,1	(4,7)

<sup>1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

<sup>2)</sup> Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso et l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Orbit Garant avait 188 appareils de forage au 30 juin 2024, comparativement à 212 appareils de forage à la fin de l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2024, la Société a démantelé douze appareils de forage traditionnel et onze furent vendus au Burkina Faso et une foreuse informatisée a été vendue à un important client qui est une grande société minière au Chili. Actuellement, Orbit Garant possède 43 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée.

Au cours de l'exercice 2023, Orbit Garant a pris la décision de se retirer du Burkina Faso en raison de l'important investissement supplémentaire requis pour générer un retour sur investissement acceptable, ainsi que des préoccupations accrues en matière de sécurité dans le pays. La Société a terminé son dernier programme de forage au Burkina Faso au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 (« T2 2024 »). À la suite de cette initiative de restructuration, Orbit Garant a comptabilisé une réduction de valeur des stocks sur la base : i) de la juste valeur diminuée des coûts de cession pour une partie des stocks, et ii) des ventes estimées diminuées des coûts d'achèvement pour les stocks qui devraient être consommés jusqu'à la fin du contrat. La juste valeur a été déterminée sur la base des connaissances du secteur. La restructuration a entraîné une dépréciation non récurrente et sans effet sur la trésorerie de 4,2 M\$ visant à réduire les stocks à leur valeur nette de réalisation, comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023 de la Société.

Orbit Garant a ensuite pris la décision de ne pas renouveler son contrat de forage en Guinée, qui s'est achevé à la fin du T2 2024, car la Société a déterminé qu'il n'était plus financièrement viable de maintenir des activités de forage en Afrique de l'Ouest compte tenu de son retrait du Burkina Faso.

### Vente des actifs en Afrique de l'Ouest

Au cours de l'exercice 2024, la Société a conclu un contrat pour la vente des ses stocks pour un montant de 1,2 M\$ et de ses immobilisations corporelles pour un montant de 6,3 M\$ situés en Afrique de l'Ouest et a comptabilisé une créance à court terme en contrepartie pour un montant de 7,5 M\$.

Au 30 juin 2024, pour fins comptables, la Société a enregistré la décomptabilisation de la créance à court terme et une nouvelle créance à long terme de 3,9 M\$ suite à un changement significatif des modalités contractuelles de paiement de la créance. L'effet d'une modification substantielle de la créance est une perte de 3,5 M\$ incluse dans les charges dans les états consolidés du résultat. La Société a également comptabilisé une perte de crédit attendue sur cette créance d'un montant de 1,7 M\$ dans les états consolidés du résultat.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant prévoit de se concentrer principalement sur ses activités au Canada et au Chili. La Société s'attend à ce que son retrait de l'Afrique de l'Ouest ait un impact positif sur ses marges brutes futures.

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices clos les 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Produits tirés de contrats</b>			
Forage au Canada *	132,6	152,1	145,2
Forage à l'international *	48,6	48,9	50,3
<b>Total *</b>	<b>181,2</b>	<b>201,0</b>	<b>195,5</b>
<b>Bénéfice brut *</b>	<b>20,4</b>	<b>18,3</b>	<b>13,7</b>
<b>Marge brute (%)</b>	<b>11,2</b>	<b>9,1</b>	<b>7,0</b>
<b>Marge brute ajustée (%) <sup>1)</sup></b>	<b>16,7</b>	<b>16,2</b>	<b>12,2</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) *</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(6,6)</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)</b>	<b>(0,04)</b>	<b>(0,02)</b>	<b>(0,18)</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e) (\$)</b>	<b>(0,04)</b>	<b>(0,02)</b>	<b>(0,18)</b>
<b>Total de l'actif *</b>	<b>119,9</b>	<b>127,6</b>	<b>137,1</b>
<b>Dette à long terme incluant la tranche à court terme *</b>	<b>31,4</b>	<b>34,3</b>	<b>36,9</b>
<b>Obligations locatives incluant la tranche à court terme*</b>	<b>2,8</b>	<b>1,2</b>	<b>2,1</b>
<b>BAIIA ajusté* <sup>2)</sup></b>	<b>14,4</b>	<b>19,1</b>	<b>10,0</b>
<b>BAIIA ajusté % <sup>2)</sup></b>	<b>7,9</b>	<b>9,5</b>	<b>5,1</b>
<b>Total de mètres forés (en millions)</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>

<sup>1)</sup> Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

<sup>2)</sup> Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso et l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

#### Produits tirés de contrats

Les produits au cours de l'exercice 2024 se sont établis à 181,2 M\$, soit une diminution de 9,8 %, comparativement à ceux de 201,0 M\$ inscrits pour l'exercice 2023. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des activités de forage sur certains projets au Canada.

Les produits au Canada ont totalisé 132,6 M\$ au cours de l'exercice 2024, une baisse de 12,8 % comparativement à 152,1 M\$ au cours de l'exercice 2023. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des activités de forage de certains projets au Canada dû aux décisions de certains clients de suspendre temporairement ou réduire leurs activités de forage sur certains projets au cours du premier semestre de l'exercice 2024. La Société a graduellement redémarré les opérations sur ces projets de forage et tous ces projets de forage avaient redémarré complètement en janvier 2024. Orbit Garant a choisi de conserver son personnel de forage sur ces projets de forage temporairement suspendus ou réduits, compte tenu du marché compétitif de la main-d'œuvre et dans l'anticipation du redémarrage graduel de ces projets.

Les produits à l'international se sont chiffrés à 48,6 M\$ pour l'exercice 2024, une baisse de 0,4 % comparativement à 48,9 M\$ pour l'exercice 2023. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des activités de forage en Guinée, au Burkina Faso et au Guyana; partiellement contrebalancée par une augmentation des activités de forage au Chili.

#### **Bénéfice brut et marge brute (marge brute ajusté - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

Le bénéfice brut pour l'exercice 2024 s'est établi à 20,4 M\$, comparativement à 18,3 M\$ pour l'exercice 2023. La marge brute s'est établie à 11,2 %, comparativement à 9,1 % pour l'exercice 2023. Une dotation aux amortissements, totalisant 9,9 M\$ est incluse dans le coût des produits des contrats pour l'exercice 2024, comparativement à la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration totalisant 10,1 M\$ et 4,2 M\$, respectivement, pour l'exercice 2023. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements s'est établie à 16,7 % pour l'exercice 2024, comparativement à une marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration de 16,2 % pour l'exercice 2023.

L'augmentation du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée reflète principalement l'augmentation des produits de forage au Chili ainsi que la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, qui n'était pas rentable, partiellement contrebalancées par la diminution des activités de forage sur certains projets au Canada, tel qu'indiqué ci-dessus.

#### **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 15,6 M\$ ou 8,6 % des produits pour l'exercice 2024, comparativement à 16,4 M\$ ou 8,2 % des produits pour l'exercice 2023.



## Résultats d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 2024 se sont établis à 8,3 M\$, comparativement à 5,7 M\$ inscrits pour l'exercice 2023.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 6,1 M\$, pour l'exercice 2024, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 16,2 M\$ pour l'exercice 2023. Le bénéfice d'exploitation du forage au Canada pour l'exercice 2024 a été négativement affecté par la réduction des activités de forage au Canada durant le premier semestre de l'exercice 2024, tel qu'indiqué ci-dessus, les coûts liés au maintien du personnel clé sur des projets de forage suspendus ou réduits et les coûts liés au redémarrage de ces projets.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est établi à 2,2 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à une perte d'exploitation de 10,5 M\$ pour l'exercice 2023. La variation positive est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili et à la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, qui n'étaient pas rentables, partiellement contrebalancées par certains coûts liés à la cessation des activités de forage en Guinée.

## Perte (gain) de change

La perte de change a été de 1,1 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à un gain de change de 1,9 M\$ au cours de l'exercice 2023.

## BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2024 était de 14,4 M\$, une baisse de 4,7 M\$, comparativement à un BAIIA ajusté de 19,1 M\$ pour l'exercice 2023. La diminution reflète la réduction des activités de forage au Canada en raison des suspensions ou réductions de projets durant le premier semestre de 2024, les coûts liés au maintien du personnel clé sur ces projets de forage suspendus ou réduits et les coûts supplémentaires engagés pour la reprise des projets. La Société a aussi subi une variation négative de 3,0 M\$ des taux de change, partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice d'exploitation du secteur du forage à l'international.

## Charges financières

Les frais d'intérêts et les frais bancaires engendrés par la dette à long terme et des obligations locatives pour l'exercice 2024 se sont élevés à 3,5 M\$ comparativement à 3,4 M\$ pour l'exercice 2023, reflétant les hausses des taux d'intérêt en général.

## Vente d'actifs en Afrique de l'Ouest

La Société a conclu un contrat de vente pour tous ses actifs détenus en Afrique de l'Ouest et a enregistré en contrepartie une créance de 7,5 M\$. Au cours du T4 2024 la Société a également comptabilisé l'effet d'une modification substantielle de la créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$, tel qu'indiqué ci-dessus.

## Impôt sur le résultat (recouvré)

Le recouvrement d'impôt sur le résultat fut de 3,7 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à la charge d'impôt de 1,1 M\$ pour l'exercice 2023. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice 2024 résulte principalement de la comptabilisation de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales de périodes antérieures qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant, partiellement contrebalancées par l'absence de comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour les activités à l'international.

## Perte nette

La perte nette au cours de l'exercice 2024 s'est élevée à 1,3 M\$ ou 0,04 \$ par action, comparativement à une perte nette de 0,7 M\$, ou 0,02 \$ par action, pour l'exercice 2023. La perte nette de l'exercice 2024 reflète l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$ pour la vente des actifs en Afrique de l'Ouest, la réduction des activités de forage au Canada en raison des suspensions ou réductions des projets de forage, les coûts liés au maintien du personnel clé sur ces projets de forage suspendus ou réduits et les coûts supplémentaires engagés pour le redémarrage de ces projets, tel qu'indiqué ci-dessus. Une variation négative de 3,0 M\$ des taux de change a également contribué à la perte nette. Ces facteurs négatifs ont été partiellement contrebalancés par un recouvrement d'impôt de 3,7 M\$ au cours de l'exercice 2024 comparativement à un impôt exigible de 1,1 M\$ au cours de l'exercice 2023.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2024				Exercice 2023				
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	
Produits tirés de contrats *	45,3	48,2	43,4	44,3	46,8	49,3	51,6	53,3	
Bénéfice brut <sup>1)</sup> *	7,3	6,2	2,8	4,1	0,7	4,6	6,8	6,2	
Marge brute (%)	16,1	12,8	6,4	9,4	1,4	9,4	13,1	11,7	
(Perte nette) résultat net *	(1,2)	2,0	(1,7)	(0,4)	(4,1)	0,2	2,1	1,1	
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	(0,04)	0,05	(0,05)	-	(0,11)	0,01	0,05	0,03
	- dilué(e)	(0,04)	0,05	(0,05)	-	(0,11)	0,01	0,05	0,03

<sup>1)</sup> Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso.

## SAISONNALITÉ

Les produits par trimestre de la Société reflètent certains facteurs saisonniers. Dans le cas des activités de forage souterrain, des arrêts prévus dans les mines pour des jours fériés et des vacances d'été dans certaines régions entraînent une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans le cas des activités canadiennes et internationales de forage en surface, les conditions météorologiques entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières.

## **ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024 (« T4 2024 »), COMPARATIVEMENT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023 (« T4 2023 »).**

### **Produits tirés de contrats**

Les produits au T4 2024 se sont établis à 45,3 M\$, une baisse de 3,0% comparativement à 46,8 M\$ inscrits au T4 2023.

Les produits au Canada ont totalisé 32,8 M\$ au T4 2024, une hausse de 0,9 % comparativement à 32,6 M\$ au T4 2023. Les produits du Canada ont été négativement affectés par les difficultés de financement des petites et moyennes sociétés minières, ce qui a entraîné une baisse des activités de forage par rapport aux années précédentes, tandis que le T4 2023 a été affecté négativement par les suspensions des projets causées par les feux de forêt au Canada.

Les produits à l'international totalisaient 12,5 M\$ au T4 2024, comparativement à 14,2 M\$ au T4 2023. La baisse est principalement attribuable à la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, partiellement contrebalancée par la hausse de l'activité de forage au Chili.

### **Bénéfice brut, marge brute (marge brute ajustée - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

Le bénéfice brut au T4 2024 s'est chiffré à 7,3 M\$, comparativement à 0,7 M\$ au T4 2023. La marge brute s'est établie à 16,1 % au T4 2024, comparativement à 1,4 % au T4 2023. L'augmentation du bénéfice brut et de la marge brute reflète la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration au T4 2023 et l'amélioration de la rentabilité des opérations de la Société à l'international. La dotation à l'amortissement de 2,5 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2024, comparativement à la dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration, totalisant respectivement 2,6 M\$ et 4,2 M\$, respectivement, au T4 2023. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement était de 21,7 % au T4 2024 comparativement à la marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks découlant de la restructuration, de 15,9 % au T4 2023.

L'augmentation de la marge brute ajustée est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili au cours du trimestre et à la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, qui n'étaient pas rentables.

### **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 4,0 M\$, ou 8,9 % des produits, au T4 2024, comparativement à 5,1 M\$, ou 10,9 % des produits, au T4 2023.

### **Résultats d'exploitation**

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 4,4 M\$ au T4 2024, comparativement à une perte nette d'exploitation de 3,5 M\$ au T4 2023.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 2,1 M\$ au T4 2024, comparativement à 1,3 M\$ au T4 2023.



Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 2,3 M\$ au T4 2024, comparativement à une perte d'exploitation de 4,8 M\$ inscrite au T4 2023. La variation positive des résultats d'exploitation est principalement attribuable à la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration, enregistrée au T4 2023, l'augmentation des activités de forage au Chili et la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, tel que discuté ci-haut.

#### **(Gain) perte de change**

Le gain de change a été de 0,4 M\$ au T4 2024, comparativement à une perte de change de 0,8 M\$ au T4 2023.

#### **BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)**

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 6,4 M\$ au T4 2024, comparativement à un BAIIA ajusté de 1,8 M\$ au T4 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des bénéfices d'exploitation du secteur du forage à l'international.

#### **Charges financières**

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,8 M\$ au T4 2024, comparativement à 0,9 M\$ au T4 2023.

#### **Vente d'actifs en Afrique de l'Ouest**

Au cours du T4 2024, la Société a comptabilisé l'effet d'une modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$, tel qu'indiqué ci-dessus.

#### **Impôt sur le résultat (recouvré)**

Le recouvrement d'impôts sur le résultat s'est établi à 1,2 M\$ au T4 2024, comparativement à un recouvrement d'impôts de 2,1 M\$ au T4 2023. Le taux d'imposition effectif pour le T4 2024 résulte principalement de l'absence de comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour les activités à l'international, partiellement contrebalancée par la comptabilisation de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales non comptabilisées auparavant.

#### **Perte nette**

Au T4 2024, la perte nette a été de 1,2 M\$, ou 0,04 \$ par action, comparativement à une perte nette de 4,1 M\$, ou 0,11 \$ par action, au T4 2023. La perte nette au T4 2024 est principalement attribuable à l'effet de la modification substantielle d'une créance à long terme et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$, tel qu'indiqué ci-dessus.

#### **INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE**

La Société réalise une partie de ses activités dans les devises étrangères suivantes : en dollars américains (« \$ US »), en pesos chiliens (« CLP »), en cédis ghanéens (« GHS »), en francs ouest-africains (« XOF ») et en francs guinéens

(« GNF ») et, par conséquent, elle est exposée au risque lié aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque.

Au 30 juin 2024 et 2023, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs en devises étrangères et son exposition au taux de change, y compris l'incidence sur le bénéfice avant impôts sur le résultat (« BAIR ») en dollars canadiens si le taux correspondant varie de plus ou moins 10 %, s'établit comme suit :

Au 30 juin 2024 (M)	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Liquidités	0,1	60,5	-	7,9	0,9
Comptes débiteurs	0,5	6 138,5	-	-	-
Incidence sur le BAIR +/- 10 % \$CAD	0,1	-	-	-	-

Au 30 juin 2023 (M)	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Liquidités	0,2	177,6	-	565,7	2 566,9
Comptes débiteurs	0,4	2 797,3	-	182,7	7 036,2
Incidence sur le BAIR +/- 10 % \$CAD	(0,1)	0,2	-	0,1	-

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 12,7 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à 18,8 M\$ pour l'exercice 2023.

La diminution des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a été une sortie de trésorerie de 0,1 M\$, comparativement à une sortie de trésorerie de 0,7 M\$ pour l'exercice 2023. La variation du fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie pour l'exercice 2024 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un montant de 3,0 M\$ lié à l'augmentation des débiteurs
- un montant de 0,3 M\$ lié à la diminution des créditeurs; partiellement contrebalancé par
- un montant de 2,9 M\$ lié à la baisse des stocks; et
- un montant de 0,3 M\$ lié à une diminution des charges payées d'avance.

### Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 6,0 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à 8,4 M\$ pour l'exercice 2023. Pour l'exercice 2024, 8,7 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement contrebalancés par une entrée de trésorerie de 2,6 M\$ sur la cession de placements et d'immobilisations corporelles. Pour l'exercice 2023, un montant de 9,4 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et des dépôts sur de l'équipement acheté, ce qui a été

contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 1,0 M\$ découlant de la cession de placements et d'immobilisations corporelles.

### Activités de financement

Au cours de l'exercice 2024, la Société a remboursé un montant net de 5,3 M\$ de sa dette à long terme et de ses obligations locatives et d'affacturage, comparativement à 4,4 M\$ au cours de l'exercice 2023.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa facilité de crédit (la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. en sa qualité d'agent (« Banque Nationale »). Le 2 novembre 2023, la Société a conclu une cinquième convention de facilité de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale relativement à la Facilité de crédit (la « Convention de crédit ») et le 26 mars 2024, la Société et la Banque Nationale ont conclu une convention modificative à la Convention de crédit. Cette Facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable de 30,0 M\$ et d'une facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par Exportation et développement Canada (« EDC »). La Convention de crédit expire le 2 novembre 2026.

La Société a remboursé un montant net de 0,7 M\$ pour l'exercice 2024 de sa Facilité de crédit, comparativement à 9,3 M\$ pour l'exercice 2023. La dette à long terme de la Société aux termes de sa Facilité de crédit, y compris le montant de 3,0 M\$ US (4,1 M\$) prélevé sur la Facilité de crédit de 5,0 M\$ US et la tranche à court terme, s'élevait à 21,5 M\$ au 30 juin 2024, comparativement à 22,2 M\$ au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2024, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 48,9 M\$, comparativement à 50,4 M\$ au 30 juin 2023. Les besoins en fonds de roulement de la Société sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière d'acquisition d'équipements et des modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital d'Orbit Garant se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'équipement de forage.

### Sources de financement

Au 30 juin 2024, la Société a respecté toutes les clauses restrictives de la Convention de crédit, de la convention de prêt avec EDC (le « Prêt EDC ») et de la convention de prêt (la « Convention de prêt BDC ») avec la Banque de développement du Canada (« BDC »). La Société prévoit que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continuera de lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Facilité de crédit arrive à échéance le 2 novembre 2026. Au 30 juin 2024, la Société avait prélevé 21,5 M\$ sur sa Facilité de crédit (22,2 M\$ au 30 juin 2023).

La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en

garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par EDC. Au 30 juin 2024, la limite d'emprunt de la Facilité de crédit s'est établie à 27,4 millions et 5,0 M\$ US et les montants non utilisés s'élevaient à 10,0 \$ et à 0,3 \$ US.

La Convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Convention de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

En février 2021, OG Chile a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M\$ de Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 2,1 M\$ au 30 juin 2024 (2,5 M\$ au 30 juin 2023).

Le 9 septembre 2022, la Société a conclu la Convention de prêt BDC qui prévoit un prêt à terme d'un capital de 8,47 M\$. Le prêt porte intérêt au taux fixe de 6,50 % par an, a une durée de 20 ans et est remboursable en 240 mensualités consécutives de novembre 2022 à octobre 2042. Le taux d'intérêt fixe a été réduit de 0,20 % en novembre 2023, à la suite du respect de certaines clauses restrictives de nature financière. Les obligations de la Société en vertu de la Convention de prêt BDC sont garanties: (a) par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble servant de siège social de la Société situé à Val-d'Or, Québec; et (b) garantis solidairement (conjointement et solidairement) par certaines filiales de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de la convention de prêt BDC, y compris la portion à court terme, s'élevait à 8,1 M\$ au 31 juin 2024 (8,3 M\$ au 30 juin 2023).

Orbit Garant estime qu'elle continuera de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses facilités de crédit et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

**Au 30 juin 2024, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :**

(en milliers de dollars)	Total	Dans l'année	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dette à long terme	37 637	1 036	23 578	2 976	10 047
Obligations locatives	3 120	1 236	1 484	400	-
Contrats de location simple	274	270	4	-	-
Total	41 031	2 542	25 066	3 376	10 047

## TITRES EN CIRCULATION AU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre d'actions ordinaires	37 372 756
Nombre d'options	2 190 000
Après dilution	39 562 756

Pour l'exercice 2024, la Société a émis 590 000 options et annulé 360 000 options.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur de la Société a une participation.

Pour les exercices 2024 et 2023, la Société a conclu les transactions suivantes avec Dynamitage et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

(en milliers de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits	151	35
Charges	24	96

Au 30 juin 2024, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (un montant négligeable au 30 juin 2023).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

## Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et honoraires	995	1 195
Rémunération fondée sur des actions	104	62
Total	1 099	1 257



## ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les principales informations sur les méthodes comptables sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2024. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

### A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

#### Créances à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instruments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

#### Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestées lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur la perte nette de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation

nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés puissent être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

## **B. JUGEMENTS**

### **Dépréciation des actifs non financiers**

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrices de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

### **Monnaie fonctionnelle**

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus

## **NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES**

### **A) Adoptées**

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2023 et n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société. :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification– Informations significatives sur les méthodes comptables versus principales méthodes comptables)
- 2) IAS 8 (modifié) – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – (modification – définition des estimations comptables)
- 3) IAS 12 (modifié) – Impôt sur le résultat - (modification – impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une seule transaction)

## B) Non adoptées

La Société n'a pas appliqué l'amendement suivant à la norme IASB qui a été publié, mais qui n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification – Classification des passifs en passifs courants ou non courants et non courants avec clauses restrictive, en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

La Société évalue actuellement qu'aura l'adoption de la modification ci-dessus sur les états financiers consolidés.

## RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

### BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté :

Le BAIIA est défini comme le bénéfice net (la perte nette) avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA ajusté est défini comme le BAIIA excluant (i) la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso et (ii) l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue. La marge du BAIIA ajusté est définie comme le pourcentage du BAIIA ajusté comparativement aux produits tirés des contrats.

### Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée :

Le bénéfice brut ajusté est défini comme le bénéfice brut excluant l'amortissement et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. La marge brute ajustée est définie comme le pourcentage de la marge brute ajustée comparativement aux produits tirés des contrats.

### **BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté**

La direction estime que le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments sans effet sur la trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit de références utiles et comparables pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

**Rapprochement du BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté :**

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2024	T4 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Perte nette de la période	(1,2)	(4,1)	(1,3)	(0,7)	(6,6)
Ajouter :					
Charges financières	0,8	0,9	3,5	3,4	2,2
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrable)	(1,2)	(2,1)	(3,7)	1,1	3,2
Dépréciation et dotation aux amortissements	2,8	2,9	10,7	11,1	11,2
BAIIA	1,2	(2,4)	9,2	14,9	10,0
Dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso	-	4,2	-	4,2	-
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	5,2	-	5,2	-	-
BAIIA ajusté	6,4	1,8	14,4	19,1	10,0
Produits des contrats	45,3	46,8	181,2	201,0	195,5
Marge du BAIIA ajusté (%) <sup>1)</sup>	14,1	3,8	7,9	9,5	5,1

<sup>1)</sup> BAIIA ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

**Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée**

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

**Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée**

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2024	T4 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits tirés de contrats	<b>45,3</b>	46,8	<b>181,2</b>	201,0	195,5
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	<b>38,0</b>	46,2	<b>160,9</b>	182,7	181,7
Moins					
L'amortissement	<b>(2,5)</b>	(2,6)	<b>(9,9)</b>	(10,1)	(10,0)
Dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso	-	(4,2)	-	(4,2)	-
Charges directes	<b>35,5</b>	39,4	<b>151,0</b>	168,4	171,7
Bénéfice brut ajusté	<b>9,8</b>	7,4	<b>30,2</b>	32,6	23,8
Marge brute ajustée (%) <sup>1)</sup>	<b>21,7</b>	15,9	<b>16,7</b>	16,2	12,2

<sup>1)</sup> Marge brute ajustée, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

## **FACTEURS DE RISQUE**

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2024, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

### **Pandémies, force majeure et catastrophes naturelles**

La Société peut être affectée par des pandémies tel que le coronavirus COVID-19, des événements de force majeure et des catastrophes naturelles. La probabilité et l'ampleur de tels événements sont par nature difficiles à prévoir, et leurs importances sont très incertaines et peuvent dépendre de facteurs indépendants à la Société et de son contrôle. Une perturbation économique prolongée, à la suite d'un tel événement ou d'une telle catastrophe, y compris l'épidémie de COVID-19, peut avoir un impact important et négatif sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société, y compris, sans s'y limiter, en compromettant la santé des employés et la productivité sur le lieu de travail, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les activités des clients de la Société.

### **Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie**

#### ***Ralentissements cycliques***

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

#### ***Sensibilité à la conjoncture économique générale***

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.



### ***Dépendance envers le personnel et maintien des employés***

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

### ***Augmentation du coût d'obtention de biens non durables***

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

### ***Risque des pays***

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans un certain nombre de pays différents, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, légaux, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minière et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque des pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes

ou indirectes d'un événement lié au risque des pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

### ***Risque d'impôts***

Orbit Garant exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, et les lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et son administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifieraient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel avec peu de préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

### ***Endettement et clauses restrictives***

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de

crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2026. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

### ***Accès des clients aux marchés des actions***

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

### ***Acquisitions***

Orbit Garant pourrait, de temps à autre, considérer de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut entraîner des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

### ***Approvisionnement en biens non durables***

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour Orbit Garant, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

### ***Concurrence***

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure

de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

### ***Capacité de soutenir et de gérer la croissance***

La capacité d'Orbit Garant de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

### ***Stratégie d'acquisitions futures***

Orbit Garant pourrait croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

### ***Contrats avec les clients***

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

### ***Expansion internationale et instabilité***

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la

stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

### ***Risques opérationnels et responsabilité***

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait entraîner des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

### ***Risque de change***

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en \$ US, en CLP, en GHS, en XOF et en GNF, et elle est donc exposée aux fluctuations de change.

Au 30 juin 2024, la Société avait un risque d'exposition de ses produits en \$ US, CLP, GHS, XOF et GNF d'environ : 1,1M\$, 0,5 M\$, 0,2 M\$, (0,6) M\$ et (0,5) M\$ respectivement en dollars canadiens ((1,0) M\$, 2,7 M\$, 0,0 M\$, 0,9 M\$ et 0,6 M\$ au 30 juin 2023 respectivement en dollars canadiens). Cette exposition pourrait changer dans le futur et une part importante des produits de la Société pourrait éventuellement être libellée dans d'autres monnaies que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur sa performance financière.

### ***Interruptions des activités***

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités



dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles incluant les feux de forêt ou autres. Si l'une de ces situations ou toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

### ***Risque d'atteinte à la réputation de la Société***

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée comparativement aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

### ***Corruption, pots-de-vin et fraude***

Orbit Garant est tenue de se conformer à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») du Canada ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

### ***Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes***

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société soit suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou

encore que la Société soit en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

### ***Risque de changement climatique***

Orbit Garant exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont en évolution et peuvent être différentes dans chaque juridiction. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives au niveau d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles incluant les feux de forêt, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

### ***Limite des assurances***

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

### ***Changements apportés à la législation et à la réglementation***

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société entraîneraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

### ***Risque lié à la législation et à la réglementation***

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

### ***Risque lié à la cybersécurité***

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

### **Risques liés à la structure et aux actions ordinaires**

#### ***Risques liés au marché boursier***

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

#### ***Influence des actionnaires existants***

En date du 19 septembre 2024, M. Pierre Alexandre, président et chef de la direction de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 24 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

### ***Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société***

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

### ***Dilution***

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

### ***Paiements de dividendes***

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

### ***Risque de crédit***

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintien des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance EDC. Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients impayées. Au 30 juin 2024, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 4 % des débiteurs (4 % au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, 78 % (72 % au 30 juin 2023) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 4 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (3 % au 30 juin 2023).

Deux clients importants représentant plus de 10 % des créances clients, totalisent 41 % au 30 juin 2024 (trois clients importants représentaient 41 % de ces créances clients au 30 juin 2023).

Deux clients importants représentant plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 33 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (un client important représentait 18 % des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2023).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société ne recourt pas à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

### ***Risque de taux d'intérêt***

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2024, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une variation correspondante annuelle de 0,2 M\$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,2 M\$ au 30 juin 2023).

### ***Risque lié au marché boursier***

La Société est exposée au risque du marché boursier en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse.

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans ces circonstances.

### ***Juste valeur***

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

## **PERSPECTIVES**

La demande de services de forage minier au Canada de la part des grandes sociétés minières et des sociétés minières intermédiaires reste généralement forte, tandis que la demande des petites sociétés minières d'exploration et de certaines sociétés minières intermédiaires est affectée par les facteurs macroéconomiques actuels qui ont restreint leur accès au capital. La forte demande soutenue des grandes sociétés minières et des sociétés minières intermédiaires a entraîné une augmentation des coûts salariaux pour les foreurs expérimentés au Canada. L'inflation



mondiale des coûts des fournitures et des matériaux a également eu un impact sur l'industrie du forage minier. Afin de compenser l'augmentation des coûts salariaux au Canada et la hausse des coûts des fournitures et des matériaux à l'échelle mondiale, la Société a été en mesure d'ajuster ses prix sur plusieurs de ses contrats de forage pour le premier semestre de l'exercice 2023. Cependant, la pression sur les prix exercée par les clients a depuis limité la capacité de la Société à négocier les prix. La direction estime que la faiblesse actuelle de la demande des petites sociétés minières d'exploration a un impact négatif sur les prix de l'industrie.

La direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans le secteur aurifère sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable. Le prix élevé de l'or soutient les dépenses d'exploration et de développement des projets aurifères. La direction estime qu'Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 66 % de son chiffre d'affaires de projets liés à l'or pour l'exercice 2024.

S&P Global Market Intelligence prévoit que la production d'or au Canada augmentera à un taux composé de croissance annuel de 9 % entre 2023 et 2027. Orbit Garant a généré environ 73 % de ses revenus provenant de ses activités canadiennes pour l'exercice 2024 et est bien positionnée pour bénéficier des perspectives positives du secteur de l'extraction aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières qui exercent leurs activités au Canada est la valeur actuellement plus faible du dollar canadien comparativement au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,74 \$ US.

Le sentiment du marché à long terme pour le cuivre est positif en raison des fondements serrés de l'offre et de la demande et de son rôle important dans l'électrification de l'économie mondiale. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves mondiales de cuivre nécessite une augmentation des dépenses d'exploration et de développement du cuivre au cours des prochaines années. Orbit Garant est bien positionné pour augmenter ses dépenses dans des projets d'exploration et de développement du cuivre en raison de sa présence au Chili, qui est le leader mondial de la production de cuivre.

Les opérations à l'international d'Orbit Garant offrent une diversification accrue du marché, des clients et des produits de base et ont permis à la Société d'avoir un accès accru à des activités de forage spécialisées à marge plus élevée. En Amérique du Sud, Orbit Garant travaille actuellement sur des projets au Chili et au Guyana. Au T4 2024, la Société a renouvelé deux importants contrats de forage de cuivre au Chili avec des grandes sociétés minières. L'un de ces renouvellements de contrat est pour une période de trois ans, avec une option pour le client d'une prolongation de contrat pour deux années supplémentaires. L'autre renouvellement de contrat, qui représente le plus important contrat d'Orbit Garant au Chili, est d'une durée de cinq ans.

Orbit Garant a terminé ses derniers contrats de forage au Burkina Faso et en Guinée au cours T2 2024 et a par la suite conclu un contrat pour la vente de ses actifs détenus en Afrique de l'Ouest avec une société de forage de cette région et a enregistré en contrepartie une créance de 7,5 M\$. La Société a subséquemment comptabilisé l'effet d'une modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$. La direction prévoit que le retrait de la société de l'Afrique de l'Ouest aura un impact positif sur les marges d'exploitation.

La direction croit que la technologie exclusive de forage informatisée de surveillance et de contrôle de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de forage de main-d'œuvre et de consommables, à améliorer la

formation des foreurs et les taux de productivité, et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 43 appareils de forage dotés de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisés, qui sont tous actuellement déployés sur les projets des clients. Ces appareils de forage de nouvelle génération ont démontré une augmentation significative des taux de productivité comparativement aux appareils de forage conventionnels. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à cette amélioration de la performance, ce qui a mené à de nouveaux contrats de forage souterrain ou à des contrats renouvelés à plus long terme.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant a l'intention de se concentrer principalement sur ses activités de forage au Canada et au Chili, en priorisant des contrats de forage spécialisés à plus long terme avec des clients majeurs et intermédiaires. La Société continuera de mettre l'accent sur la gestion disciplinée de sa structure de coûts variables et de ses liquidités, l'optimisation de l'utilisation de ses appareils de forage, l'augmentation des taux de productivité, la poursuite de l'innovation technologique, la formation des foreurs, le maintien en poste du personnel clé et le maintien de normes strictes en matière de santé et de sécurité.

## **CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est rassemblée puis communiquée à la direction de la Société, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2024, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2024.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF »). Le CIIF de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le CIIF comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour l'exercice 2024, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un CIIF était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirmé qu'il n'y a eu aucune modification apportée au CIIF pour l'exercice qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son CIIF et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2024, une évaluation de l'efficacité du CIIF de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le « Committee of Sponsoring Organizations » (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.



**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Tour KPMG  
Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal, (QC) H3A 0A3  
Canada  
Téléphone 514 840 2100  
Télécopieur 514 840 2187

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Forage Orbit Garant Inc.

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Forage Orbit Garant Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023;
- les états consolidés du résultat et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

### ***Évaluation de l'exactitude des stocks de sites miniers***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur la note 3 et la note 7 des états financiers consolidés.

Les stocks de l'entité se composent principalement de pièces de rechange et de matières consommables. Au 30 juin 2024, l'entité détenait des stocks de 42,96 millions de dollars, dont une partie était constituée de stocks de sites miniers. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que l'évaluation de l'exactitude des stocks de sites miniers constitue une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies significatives en raison de l'ampleur du solde des stocks et de l'étendue de l'effort d'audit que nécessite la question. En outre, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit relativement à la méthode du premier entré, premier sorti pour les stocks de sites miniers.

#### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons trié les stocks de sites miniers par article et par emplacement afin de calculer les variations au cours de l'exercice des articles détenus à la fin de l'exercice. Nous avons mis en œuvre des procédés analytiques de corroboration relativement à la méthode du premier entré, premier sorti pour ces articles en utilisant des données telles que les prix d'achat et les quantités de stocks de sites miniers à la fin de l'exercice. Pour évaluer la fiabilité des données utilisées dans le cadre des procédures analytiques de corroboration décrites ci-dessus :

- nous avons testé un échantillon d'achats de stocks à l'aide de factures.
- pour les emplacements de sites miniers sélectionnés, nous avons observé la prise d'inventaire physique de l'entité à la fin de l'exercice et nous avons procédé à des comptages par sondages indépendants pour un échantillon d'articles que nous avons comparé aux comptes de l'entité.

### ***Évaluation de la juste valeur et de la perte de crédit attendue relativement à une créance à long terme substantiellement modifiée***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur les notes 3, 4, 9, 10 et 23 des états financiers consolidés.

Au cours de l'exercice 2024, l'Entité a conclu une entente de vente d'actif visant la vente de stocks et d'immobilisations corporelles pour une contrepartie totale de 7 501 \$ (5 486 \$ US), aux termes de laquelle une créance à court terme a été initialement comptabilisée. Au 30 juin 2024, l'Entité a comptabilisé la décomptabilisation de la créance à court terme de 7 428 \$ et la comptabilisation d'une nouvelle créance à long terme de 3 888 \$ suite à un changement significatif des modalités contractuelles de paiement de la créance. La société a également comptabilisé une perte de crédit attendue sur cette créance d'un montant de 1 644 \$ dans les états consolidés du résultat.

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la détermination de la juste valeur de la créance à long terme à la date de modification substantielle comprenaient le taux d'actualisation.

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la détermination de la perte de crédit attendue comprennent :

- La probabilité de défaut
- La pondération des probabilités et le montant du déficit de trésorerie attendu dans le cadre de chaque scénario envisagé par l'Entité, reflétant notamment la capacité de l'Entité à exercer son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie dans le cadre du contrat.



### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur et de la perte de crédit attendue relativement à une créance à long terme substantiellement modifiée constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison du degré élevé d'incertitude relative aux estimations dans la détermination de la juste valeur et de la perte de crédit attendue relativement à une créance à long terme substantiellement modifiée. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des résultats de nos procédures d'audit en raison de la sensibilité de la détermination de la juste valeur de la créance à long terme et de la perte de crédit attendue à des changements mineurs dans certaines principales hypothèses.

### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons comparé le montant des entrées de trésorerie mensuelles attendues au titre de la créance à long terme aux acomptes mensuels effectivement reçus de l'acheteur après la date de modification et à la documentation de l'Entité sur les conditions de paiement modifiées convenues avec l'acheteur.

Nous avons déterminé que le calendrier des entrées de trésorerie attendues de la créance à long terme substantiellement modifiée et l'hypothèse de pondération des probabilités des scénarios pris en compte par l'Entité pour déterminer la perte de crédit attendue étaient conformes aux informations obtenues à la lecture des communications internes de l'Entité à la direction et au conseil d'administration.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié de :

- l'hypothèse relative au taux d'actualisation utilisée relativement à la détermination de la juste valeur de la créance à long terme, en la comparant à une fourchette de taux d'actualisation élaborée de manière indépendante au moyen de données de marché publiées pour des entités comparables
- l'hypothèse relative à la probabilité de défaut utilisée dans la détermination de la perte de crédit attendue sur la créance à long terme, en la comparant aux données sur les taux de défaut publiées pour des entités comparables.

Nous avons comparé le montant de l'hypothèse d'insuffisance de flux de trésorerie attendue utilisée par l'Entité dans sa détermination de la perte de crédit attendue dans le scénario selon lequel l'Entité exécuterait son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie aux termes du contrat aux documents source d'opérations similaires de vente d'actifs, ajustées pour tenir compte d'une base de liquidation.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Page 6

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;



Page 8

- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Marie David.

*KPMG A. K. L. / S. E. N. C. R. L.\**

Montréal, Canada

Le 19 septembre 2024

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Notes	30 juin 2024 \$	30 juin 2023 \$
<b>Produits tirés de contrats</b>	24	181 240	200 976
<b>Coût des produits tirés de contrats</b>			
Dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso	6, 7	-	4 187
Autre coût des produits tirés de contrats	6	160 872	178 459
		160 872	182 646
<b>Bénéfice brut</b>		20 368	18 330
<b>Charges</b>			
Frais généraux et administratifs	6	15 640	16 444
Perte (gain) de change		1 110	(1 892)
Charges financières	6	3 474	3 349
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	9	5 184	-
	6	25 408	17 901
<b>(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat</b>		(5 040)	429
<b>Impôt sur le résultat</b>	17		
Exigible		187	475
Différé		(3 910)	623
		(3 723)	1 098
<b>Perte nette</b>		(1 317)	(669)
<b>Perte nette par action</b>	16		
De base		(0,04)	(0,02)
Diluée		(0,04)	(0,02)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.



## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
<b>Perte nette</b>	(1 317)	(669)
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Écarts de conversion cumulés, déduction faite des impôts de 14 \$ (62 \$ au 30 juin 2023)	(244)	(275)
Autres éléments du résultat global	(244)	(275)
<b>Résultat global</b>	(1 561)	(944)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2024					
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
	(Note 16)				
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2023</b>	59 204	981	5 786	(4 327)	61 644
<b>Résultat global total</b>					
Perte nette	-	-	(1 317)	-	(1 317)
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(244)	(244)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(244)	(244)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Rémunération fondée sur des actions (Note 16)	-	146	-	-	146
Options sur actions annulées	-	(204)	204	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(58)	204	-	146
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	59 204	923	4 673	(4 571)	60 229
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2023					
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$
	(Note 16)				
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2022</b>	59 204	1 624	5 729	(4 052)	62 505
<b>Résultat global total</b>					
Perte nette	-	-	(669)	-	(669)
Autres éléments du résultat global					
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(275)	(275)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(275)	(275)
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres					
Rémunération fondée sur des actions (Note 16)	-	83	-	-	83
Options sur actions annulées	-	(726)	726	-	-
Total des transactions avec les actionnaires	-	(643)	726	-	83
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	59 204	981	5 786	(4 327)	61 644

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## États consolidés de la situation financière

Aux 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>ACTIF</b>		\$	\$
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		332	2 181
Créances clients et autres débiteurs		30 530	30 538
Stocks	7	42 964	47 674
Impôt sur le résultat à recouvrer		537	580
Charges payées d'avance		734	1 017
Tranche à court terme de la créance à long terme	9	552	-
		75 649	81 990
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	8	1 411	320
Créance à long terme	9	1 692	-
Immobilisations corporelles	10	33 394	41 156
Actifs au titre de droits d'utilisation	11	3 211	1 925
Immobilisations incorporelles	12	211	296
Actifs d'impôt différé	17	4 309	1 876
<b>Total de l'actif</b>		119 877	127 563
<b>PASSIF</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Créditeurs et charges à payer		25 410	27 621
Impôt sur le résultat à payer		117	1
Affacturation à payer	23	-	1 449
Tranche à court terme de la dette à long terme	13	450	1 994
Tranche à court terme des obligations locatives	14	1 060	528
		27 037	31 593
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs d'impôt différé	17	-	1 291
Dette à long terme	13	30 909	32 344
Obligations locatives	14	1 702	691
		59 648	65 919
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital-actions	16	59 204	59 204
Réserve – Instruments de capitaux propres		923	981
Résultats non distribués		4 673	5 786
Cumul des autres éléments du résultat global		(4 571)	(4 327)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		60 229	61 644
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		119 877	127 563

Éventualités et engagements (notes 19 et 20)

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Pierre Alexandre

Pierre Alexandre, administrateur

(signé) Nicole Veilleux

Nicole Veilleux, administratrice

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

**FORAGE ORBIT GARANT INC.**  
**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**  
**Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023**  
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
		\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(5 040)	429
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	10	9 928	10 372
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	11	656	516
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	147	207
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	10	(2 195)	(484)
Gain sur la cession d'actifs au titre de droits d'utilisation	11	17	-
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	9	5 184	-
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives	11, 14	-	(132)
Rémunération fondée sur des actions	16	146	83
Dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso	6, 7	-	4 187
Charges financières	6	3 474	3 349
Variation nette de la juste valeur des placements	8	341	311
		12 658	18 838
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	18	(76)	(700)
Impôt sur le résultat payé		(50)	(433)
Charges financières payées		(3 309)	(3 189)
		9 223	14 516
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Produit de la cession de placements	8	68	-
Encaissement de la créance à long terme	9	71	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	10	(8 673)	(9 257)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		2 623	996
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(69)	(179)
		(5 980)	(8 440)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Produit de l'affacturage		17 003	16 633
Remboursement de l'affacturage		(18 328)	(16 798)
Produit de la dette à long terme		98 315	113 260
Remboursement de la dette à long terme		(101 171)	(116 627)
Frais de financement payé		(217)	(163)
Remboursement des obligations locatives		(1 160)	(900)
		(5 558)	(4 595)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		466	(318)
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(1 849)</b>	<b>1 163</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>2 181</b>	<b>1 018</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>332</b>	<b>2 181</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), incorporée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc. (dissoute le 1er février 2024)	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C.	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc.	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S.	100 %
Forage Orbit Garant Guinée SALRU	100 %
Sarliaq-Orbit Garant inc.	49 %

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes, sont présentés à la note 4.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 19 septembre 2024.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

---

### 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

#### Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien. Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas ajustés. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment du changement de contrôle dans l'établissement à l'étranger. De plus, les gains et pertes de change liés à certains prêts intersociétés qui sont de nature permanente sont inclus dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres.



# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif/passif	Classification
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Créance à long terme	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Affacturage à payer	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti

#### Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif et net de perte de valeur si,

a) l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

b) les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et/ou à des remboursements d'intérêts.

#### Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations, incluant les produits d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisés en résultat net. Toutefois, pour les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transactions, la Société peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour ces placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou pertes ne sont jamais reclassés au résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée au résultat net.

#### Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée au résultat net. La Société n'a aucun passif financier évalué à la juste valeur.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

#### Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

---

### 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Créances clients et autres débiteurs et créances à long terme

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les montants dus dans le cours normal des affaires. Les créances à long terme comprennent les créances qui ne sont pas dans le cours normal des activités et dont le terme est supérieure à 12 mois. Une provision pour pertes sur créances attendues est maintenue afin de refléter un risque de dépréciation pour les créances clients et autres débiteurs basé sur le modèle de pertes sur créances attendues prenant en compte les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients basé sur des catégories de risques clients. Les créances irrécouvrables sont aussi provisionnées en fonction de l'historique des recouvrements et des risques spécifiques identifiés pour chaque

#### Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie, à l'exception des titres de créance qui sont déterminés comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture et des autres titres de créance pour lesquels le risque de crédit (le risque de défaut survenant sur la durée de vie prévue de l'actif financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, qui sont évaluées à la perte de crédit attendue à 12 mois. Les provisions pour pertes sur créances commerciales et actifs sur contrat sont toujours évaluées à un montant égal à la perte de crédit attendue sur la durée de vie.

La Société suppose que le risque de crédit sur un actif financier augmente considérablement s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en défaut lorsque :

- il est peu probable que le débiteur paie la totalité de ses obligations de crédit envers la Société, sans que la Société ait recours à des mesures telles que la réalisation d'une garantie (le cas échéant) ; ou
- l'actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours.

La perte de crédit attendue est une estimation pondérée des probabilités des pertes de crédit. Les pertes de crédit sont évaluées à la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie (la différence entre les flux de trésorerie dus à l'entité conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir). Les provisions pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

#### Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de moteurs, de tiges de forage et de trépan sur les sites miniers et les entrepôts. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont ajustés pour refléter son taux de consommation et de remise à neuf. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

#### Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	<u>Vie utile</u>	<u>Valeur résiduelle</u>
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût de l'actif moins la valeur résiduelle et commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

#### Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non financiers ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

#### Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité de certaines transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

---

### 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Contrats de location

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location à condition que le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie.

#### *Droits d'utilisation sur les contrats de location*

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont initialement évalués au coût, incluant l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, des paiements de location effectués à la date de début ou avant et de tous les coûts directs initiaux engagés, moins les incitatifs de location reçus. Ils sont ensuite amortis linéairement sur la durée de la location et diminués des pertes de valeur, le cas échéant. S'il est raisonnablement certain que la Société exercera les options d'achat, l'actif sous-jacent est amorti sur la base de sa durée d'utilité estimée. Les actifs au titre des droits d'utilisation peuvent également être ajustés pour refléter la réévaluation des obligations locatives connexes.

La durée du bail ne comprend l'option de renouvellement que s'il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Les durées de bail vont de 3 à 5 ans pour les terrains et bâtiments et de 1 à 5 ans pour les véhicules.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser d'actif et de passif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location dont la durée totale du contrat de location est inférieure ou égale à douze mois et pour les contrats de location d'actifs de faible valeur. Les paiements de location associés à ces contrats de location sont comptabilisés en charges selon une base linéaire sur la durée du contrat de location.

#### *Obligations locatives*

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise les obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de location à effectuer sur la durée du contrat de location. Les paiements au titre de la location comprennent les paiements fixes moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de location variables qui dépendent d'un indice et le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée. Par la suite, le passif de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et ajusté des intérêts et des paiements de location. Pour calculer la valeur actualisée des paiements de location, la Société utilise le taux d'emprunt supplémentaire à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. Par la suite, la valeur comptable de l'obligation locative est réévaluée s'il y a eu une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement dans les paiements de location fixes en substance ou un changement dans l'évaluation l'exercice d'une option d'achat pour l'actif sous-jacent.

#### Constatation des produits

Les contrats de forage couvrent un éventail de services impliquant la mobilisation des équipements et du personnel, le forage et services auxiliaires ainsi que les activités de démobilisation qui sont facturés aux clients selon le progrès de ses activités et sont constatés en tant qu'obligations de prestations

Les produits tirés de contrats et de services auxiliaires sont constatés aux états consolidés du résultat au fil du temps. La Société a un droit contractuel de recevoir une contrepartie d'un client pour un montant correspondant directement à la valeur pour le client des services rendus à ce moment. Ainsi, la Société constate les produits selon les services rendus aux taux correspondants dans les contrats.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette d'escomptes, de commissions et de taxes à la consommation.

Les clients sont généralement facturés sur une fréquence semi mensuelle ou mensuelle. Le paiement est reçu selon des termes de paiements standards, variant généralement de 30 à 60 jours. Il n'y a pas de composante financement importante dans les contrats. Les avances sur contrats sont constatées comme produits différés jusqu'à l'achèvements des obligations de prestations et sont ensuite crédités contre la facturation des contrats selon les termes du contrat.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

---

### 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon l'IFRS 2. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante au poste « réserve - instruments de capitaux propres ». Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

### 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

#### A) ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

##### Créance à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instruments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

##### Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestées lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur la perte nette de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés pourront être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

#### B) JUGEMENTS

##### Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrice de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

##### Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

### 5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

#### A) ADOPTÉES

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2023 et n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société. :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification– Informations significatives sur les méthodes comptables versus principales méthodes comptables)
- 2) IAS 8 (modifié) – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – (modification – définition des estimations comptables)
- 3) IAS 12 (modifié) – Impôt sur le résultat - (modification – impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une seule transaction)

#### B) NON ADOPTÉES

La Société n'a pas appliqué l'amendement suivant à la norme IASB qui a été publié, mais qui n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification– Classification des passifs en passifs courants ou non courants et non courants avec clauses restrictive, en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

La Société est actuellement en train d'évaluer l'impact qu'aura l'adoption de la modification ci-dessus sur les états financiers consolidés.

### 6. CHARGES PAR NATURE

#### Détail de la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation a été présentée aux états consolidés du résultat comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	9 815	10 069
Frais généraux et administratifs	916	1 026
Total de la dotation aux amortissements	10 731	11 095



# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 6. CHARGES PAR NATURE (suite)

#### Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les pertes (gains) de change et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Dotation aux amortissements	10 731	11 095
Charges au titre des avantages du personnel	93 108	102 494
Coût des stocks	40 415	44 305
Charges locatives <sup>(a)</sup>	10 824	9 469
Dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso	-	4 187
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	5 184	-
Intérêts sur les dettes à long terme	3 144	2 908
Intérêts sur les obligations locatives	185	92
Frais d'affacturage et autres intérêts	145	349
Autres charges	22 544	25 648
<b>Total du coût des produits tirés de contrats et des charges</b>	<b>186 280</b>	<b>200 547</b>
Coût des produits tirés de contrats	160 872	182 646
Autres charges	25 408	17 901
<b>Total du coût des produits tirés de contrats et des charges</b>	<b>186 280</b>	<b>200 547</b>

(a) Ce montant représente les paiements au titre de la location liés à des contrats de locations à court terme. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

### 7. STOCKS

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Pièces de rechange	14 410	17 019
Fournitures	27 507	30 132
Autres	1 047	523
<b>Total</b>	<b>42 964</b>	<b>47 674</b>

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les pièces de machinerie. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Le coût des stocks, qui a été comptabilisé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
	40 415	44 305

Au cours de l'exercice, d'un montant nul (2023 : 4 187 \$) a été constaté à titre de dépréciation des stocks au Burkina Faso en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de renversement d'une dépréciation des stocks.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 8. PLACEMENTS

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
<b>Placements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice</b>	320	146
Conversion de créances clients	1 500	485
Produit de la cession de placements	(68)	-
Variation de la juste valeur sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(341)	(311)
<b>Placements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 411</b>	<b>320</b>

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme étant à la juste valeur par le biais de résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. La variation de la juste valeur des placements est incluse dans les frais généraux et administratifs. Le coût d'origine est de 2 385 \$ (940 \$ au 30 juin 2023).

### 9. CRÉANCE À LONG TERME

Le sommaire des activités liées à la créance à long terme pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, se présente comme suit :

	30 juin 2024
	\$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	-
Produit de la cession de stocks et d'immobilisations corporelles <sup>(a)</sup>	7 501
Encaissement de la créance à long terme	(71)
Effet de la modification substantielle d'une créance <sup>(b)</sup>	(3 540)
Perte de crédit attendue sur la créance à long terme <sup>(b)</sup>	(1 644)
Effet des variations des taux de change	(2)
	2 244
Portion court terme	552
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 692</b>

(a) Durant l'exercice 2024, la Société a conclu un contrat pour la vente de stocks pour un montant de 1 161 \$ et des immobilisations corporelles pour un montant de 6 340 \$ situés en Afrique de l'Ouest et a comptabilisé une créance à court terme en contrepartie pour un montant de 7 501 \$. Un gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 296 \$ est inclus dans le coût des produits tirés de contrats liés à cette transaction. L'information est présentée comme une opération non monétaire dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

(b) Au 30 juin 2024, la Société a comptabilisé la décomptabilisation de la créance à court terme de 7 428 \$ et la comptabilisation d'une nouvelle créance à long terme de 3 888 \$ suite à un changement significatif des modalités contractuelles de paiement de la créance. Les nouvelles conditions contractuelles prévoient des mensualités de 135 \$ US sans intérêts, escomptées à un taux de 45 %, représentant le risque de marché et utilisant une durée égale au nombre de mensualités nécessaire pour récupérer l'intégralité du montant de l'indemnisation initiale. L'effet d'une modification substantielle de la créance est une perte de 3 540 \$ incluse dans les charges dans les états consolidés du résultat. La Société a également comptabilisé une perte de crédit attendue sur cette créance d'un montant de 1 644 \$ dans les états consolidés du résultat.

Au 30 juin 2024, la valeur comptable de la créance à long terme avant perte de crédit attendue est de 3 888 \$ et la provision pour perte de crédit attendue est de 1 644 \$. La créance à long terme n'est pas en souffrance.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2023	2 466	11 691	95 877	25 148	2 083	137 265
Acquisitions	-	178	4 587	3 784	124	8 673
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	-	1 042	-	1 042
Cessions et radiations <sup>(1)</sup>	-	(182)	(15 671)	(3 482)	(342)	(19 677)
Effet des variations des taux de change	(208)	(97)	(1 481)	(196)	(33)	(2 015)
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>2 258</b>	<b>11 590</b>	<b>83 312</b>	<b>26 296</b>	<b>1 832</b>	<b>125 288</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1er juillet 2023	-	6 563	70 306	17 432	1 808	96 109
Amortissement	-	416	6 152	3 287	73	9 928
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	-	280	-	280
Cessions et radiations <sup>(1)</sup>	-	(159)	(9 650)	(2 779)	(308)	(12 896)
Effet des variations des taux de change	-	(34)	(1 318)	(144)	(31)	(1 527)
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>-</b>	<b>6 786</b>	<b>65 490</b>	<b>18 076</b>	<b>1 542</b>	<b>91 894</b>
	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2022	2 206	11 433	91 093	22 094	2 063	128 889
Acquisitions	-	224	4 031	4 961	41	9 257
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	170	29	-	199
Cessions et radiations	-	(92)	(2 664)	(2 034)	(90)	(4 880)
Effet des variations des taux de change	260	126	3 247	98	69	3 800
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>2 466</b>	<b>11 691</b>	<b>95 877</b>	<b>25 148</b>	<b>2 083</b>	<b>137 265</b>
<b>Amortissement cumulé</b>						
Solde au 1er juillet 2022	-	6 182	63 257	16 305	1 742	87 486
Amortissement	-	422	6 976	2 875	99	10 372
Transferts depuis les actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	-	-	41	29	-	70
Cessions et radiations	-	(83)	(2 280)	(1 915)	(90)	(4 368)
Effet des variations des taux de change	-	42	2 312	138	57	2 549
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>-</b>	<b>6 563</b>	<b>70 306</b>	<b>17 432</b>	<b>1 808</b>	<b>96 109</b>
<b>Au 30 juin 2023 :</b>						
Valeur comptable nette	2 466	5 128	25 571	7 716	275	41 156
<b>Au 30 juin 2024 :</b>						
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>2 258</b>	<b>4 804</b>	<b>17 822</b>	<b>8 220</b>	<b>290</b>	<b>33 394</b>

(1) Les cessions d'immobilisations corporelles comprennent un coût cédé de 14 753 \$ ainsi qu'un amortissement cumulé cédé de 8 709 \$ relatif à la vente des immobilisations corporelles situés en Afrique de l'Ouest (note 9).

Un gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 2 195 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (gain de 484 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2023) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

Les équipements de forage incluent des travaux en cours pour un montant de 474 \$ (225 \$ au 30 juin 2023).

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Bâtiments et composantes	Véhicules	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2023	1 037	2 249	3 286
Acquisitions	1 256	1 514	2 770
Cessions et radiations	(933)	-	(933)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	-	5	5
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	(69)	(69)
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(1 042)	(1 042)
Effet des variations des taux de change	-	(23)	(23)
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>1 360</b>	<b>2 634</b>	<b>3 994</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au 1er juillet 2023	917	444	1 361
Amortissement	249	407	656
Cessions et radiations	(933)	-	(933)
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(280)	(280)
Effet des variations des taux de change	-	(21)	(21)
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>233</b>	<b>550</b>	<b>783</b>
	Bâtiments et composantes	Véhicules	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2022	1 671	1 625	3 296
Acquisitions	-	852	852
Cessions et radiations	-	(62)	(62)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	-	6	6
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(634)	-	(634)
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(199)	(199)
Effet des variations des taux de change	-	27	27
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>1 037</b>	<b>2 249</b>	<b>3 286</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au 1er juillet 2022	592	316	908
Amortissement	270	246	516
Cessions et radiations	-	(62)	(62)
Décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	55	-	55
Transferts vers les immobilisations corporelles (Note 10)	-	(70)	(70)
Effet des variations des taux de change	-	14	14
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>917</b>	<b>444</b>	<b>1 361</b>
30 juin 2023 :			
Valeur comptable nette	120	1 805	1 925
<b>30 juin 2024 :</b>			
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>1 127</b>	<b>2 084</b>	<b>3 211</b>

Un gain sur cession d'actifs au titre de droits d'utilisation totalisant 17 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (gain de 0 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2023) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Brevets	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2023	2 449	48	2 497
Acquisitions	53	16	69
Cessions et radiations	(22)	-	(22)
Effet des variations des taux de change	(14)	-	(14)
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>2 466</b>	<b>64</b>	<b>2 530</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au 1er juillet 2023	2 187	14	2 201
Amortissement	140	7	147
Cessions et radiations	(17)	-	(17)
Effet des variations des taux de change	(12)	-	(12)
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>2 298</b>	<b>21</b>	<b>2 319</b>
	Logiciels	Brevets	Total
<b>Coût</b>	\$	\$	\$
Solde au 1er juillet 2022	2 254	48	2 302
Acquisitions	179	-	179
Effet des variations des taux de change	16	-	16
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>2 449</b>	<b>48</b>	<b>2 497</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Solde au 1er juillet 2022	1 974	8	1 982
Amortissement	201	6	207
Effet des variations des taux de change	12	-	12
<b>Solde au 30 juin 2023</b>	<b>2 187</b>	<b>14</b>	<b>2 201</b>
30 juin 2023 :			
Valeur comptable nette	262	34	296
<b>30 juin 2024 :</b>			
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>168</b>	<b>43</b>	<b>211</b>

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

#### 13. DETTE À LONG TERME

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable de 3 000 \$ US (30 juin 2023: 2 000 \$ US) autorisé pour un montant maximal de 6 844 \$ (5 000 \$ US), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,25 %, taux effectif de 9,25 % au 30 juin 2024 (taux préférentiel majoré de 0,25 %, taux effectif de 9,00 % au 30 juin 2023), échéant en novembre 2026, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs, à l'exception de ceux indiqués ci-dessous <sup>d) e)</sup>	4 106	2 648
Facilité de crédit renouvelable autorisé d'un montant maximal de 30 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 8,95 % au 30 juin 2024 (taux préférentiel majoré de 1,50 %, taux effectif de 8,45 % au 30 juin 2023), échéant en novembre 2026, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs, à l'exception de ceux indiqués ci-dessous <sup>a) b) d)</sup>	17 189	19 454
Emprunt, portant intérêt à un taux de 6,50%, remboursable par versements mensuels de 63 \$, échéant en octobre 2042, garanti par une hypothèque de premier rang sur un terrain et un bâtiment <sup>c) f)</sup>	7 996	8 212
Emprunt de 1 160 \$ US au 30 juin 2023, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,75 %, taux effectif de 11,00 % au 30 juin 2023	-	1 536
Emprunt de 39 CLF (30 juin 2023: 42 CLF), portant intérêt à un taux de 3,30 %, remboursable par versements mensuels de 22 \$ (0,43 CLF), échéant en février 2028, garanti par un terrain et un bâtiment. <sup>g)</sup>	2 068	2 488
	31 359	34 338
Tranche à court terme	(450)	(1 994)
	30 909	32 344

a) La facilité de crédit renouvelable porte intérêt soit a) au taux préférentiel de la banque majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive ou b) au taux d'acceptations bancaires majoré de la marge applicable fondée sur une clause financière restrictive. De plus, la société doit payer des commissions d'engagement de 0,35 % à 0,84 % fondées sur une clause financière restrictive. Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre à a) au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,75 % ou b) au taux de l'acceptation bancaire majoré d'un pourcentage variant entre 1,50 % à 3,75 %.

b) Au 30 juin 2024, Un montant non amorti de 211 \$ (146 \$ au 30 juin 2023) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Au 30 juin 2024, un montant non amorti de 114 \$ (121 \$ au 30 juin 2023) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 13. DETTE À LONG TERME (suite)

- d) Le 26 mars 2024, la Société a signé un amendement à la cinquième entente de facilité de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale du Canada consistant en une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 30 000 \$ et une facilité de crédit renouvelable de 5 000 \$ US, qui viendra à échéance le 2 novembre 2026. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5 000 \$ US sont garanties par EDC. La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. Au 30 juin 2024, la limite d'emprunt de la Facilité de crédit s'est établie à 27 440 \$ et 5 000 \$ US et les montants non utilisés s'élevaient à 10 040 \$ et à 345 \$ US.
- e) Au 30 juin 2024, la Société avait utilisé 1 655 \$ US (30 juin 2023 : 932 \$ US) de cette facilité pour des lettres de crédit en vigueur.
- f) Le 9 septembre 2022, la Société a conclu un accord de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (la "Convention de prêt BDC") pour un prêt à terme au montant de 8 470 \$. L'emprunt porte intérêt à un taux fixe de 6,50% par année depuis novembre 2023 et remboursable sur 240 versement mensuels à compter de novembre 2022 et ce jusqu'en octobre 2042. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt BDC sont garanties par une hypothèque de premier rang sur le terrain et le bâtiment servant de siège social à la Société situé à Val-d'Or.
- g) Au 30 juin 2024, un montant non amorti de 23 \$ (34 \$ au 30 juin 2023) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Selon les modalités des dettes à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 15). Au 30 juin 2024, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2023, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2024, le taux préférentiel au Canada était de 6,95 % pour les emprunts canadiens (6,95 % au 30 juin 2023) et le taux préférentiel aux États-Unis était de 8,50 % et le taux de base aux États-Unis était de 9,00 % pour les emprunts américains (8,25 % et 8,75 % respectivement au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
Moins d'un an	450
Plus d'un an et moins de cinq ans	24 507
Plus de cinq ans	6 750
	<u>31 707</u>

La dette à long terme avant frais de financement non amortis, par devise et par échéance, est la suivante :

Au 30 juin 2024	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans	Plus de cinq ans
000s	\$	\$	\$	\$
CAD	25 510	238	18 522	6 750
US (3 000 \$ US)	4 106	-	4 106	-
UF Chilien (CLF 39)	2 091	212	1 879	-
	<u>31 707</u>	<u>450</u>	<u>24 507</u>	<u>6 750</u>

Rapprochement de la variation de la dette à long terme avec la trésorerie provenant des activités de financement :

	2024	2023
	\$	\$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	34 338	36 924
Variation nette de la facilité de crédit renouvelable	(859)	(9 318)
Augmentation des autres dettes à long terme	-	8 470
Remboursement des autres dettes à long terme	(1 997)	(2 519)
Frais de financement liés à la dette à long terme	(217)	(163)
Amortissement des Frais de financement liés à la dette à long terme	165	160
Impact de la variation du taux de change sur la dette en devises étrangères	(71)	784
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u>31 359</u>	<u>34 338</u>



# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 14. OBLIGATIONS LOCATIVES

Le sommaire des activités liées aux obligations locatives pour les exercices terminés le 30 juin 2024 et 2023, se présente comme suit:

	2024	2023
	\$	\$
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	1 219	2 066
Acquisitions	2 770	852
Frais financiers	185	92
Paiement des obligations locatives, incluant les frais financiers	(1 345)	(992)
Ajustements des obligations locatives à paiements variables	5	6
Réévaluation de la durée du contrat de location	(69)	(821)
Effet des variations des taux de change	(3)	16
	2 762	1 219
Portion court terme	1 060	528
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	1 702	691

Les paiements au titre de location requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	30 juin 2024
	\$
Moins d'un an	1 236
Plus d'un an et moins de cinq ans	1 884
Plus de cinq ans	-
	3 120
Moins : incidence de l'actualisation	(358)
Valeur actuelle des paiements de location	2 762

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 15. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, la dette à long terme, les obligations locatives, l'affacturage à payer, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La structure du capital de la Société est composée de ce qui suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Dette à long terme	31 359	34 338
Obligations locatives	2 762	1 219
Affacturage à payer	-	1 449
Capital-actions	59 204	59 204
Réserve - Instruments de capitaux propres	923	981
Résultats non distribués	4 673	5 786
Cumul des autres éléments du résultat global	(4 571)	(4 327)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(332)	(2 181)
	94 018	96 469

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières; et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2024, tel qu'il est mentionné à la note 13, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2023, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 16. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2024		30 juin 2023	
Actions ordinaires	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Solde au début de l'exercice	37 372 756	59 204	37 372 756	59 204
Actions émises :	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	37 372 756	59 204	37 372 756	59 204

#### **Perte nette par action**

La perte nette par action ordinaire diluée a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Pour 2024 et 2023, les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Perte nette par action de base</b>		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 317) \$	(669) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 372 756	37 372 756
Perte nette par action de base	(0,04) \$	(0,02) \$

	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Perte nette par action diluée</b>		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 317) \$	(669) \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	37 372 756	37 372 756
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	37 372 756	37 372 756
Perte nette par action diluée	(0,04) \$	(0,02) \$

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

#### Régime d'options sur actions

Le 26 juin 2008, la Société a établi un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le Régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés de la Société, d'une filiale d'une Société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises à même le capital non émis à l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital non émis aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Les droits sur les options deviennent acquis à un taux allant de 20 % à 33 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	1 960 000	0,95	3 243 500	1,24
Attribuées au cours de l'exercice	590 000	0,57	550 000	0,53
Annulées au cours de l'exercice	(360 000)	1,74	(1 833 500)	1,74
En circulation à la fin de l'exercice	2 190 000	0,72	1 960 000	0,95
Exercçables à la fin de l'exercice	1 253 331	0,84	1 202 005	1,13

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 16. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 juin 2024 :

Fourchette des prix d'exercice \$	Nombre d'options en circulation au 30 juin 2024	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options exerçables au 30 juin 2024	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,50 - 1,49	2 190 000	2,64	0,72	1 253 331	0,84
	2 190 000			1 253 331	

La juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en 2024	Attribuées en 2023
Taux d'intérêt sans risque	3,54 % à 3,87 %	2,99 % à 3,52 %
Durée de vie prévue (en années)	3	3
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	61,75 % à 66,76 %	61,89 % à 72,29 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,38 \$ à 0,44 \$	0,25 \$ à 0,30 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	\$ 146	\$ 83

### 17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat (recouvrable) se présente comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
<b>Impôt exigible</b>		
Exercice considéré	157	419
Ajustements liés à des exercices précédents	30	56
	187	475
<b>Impôt différé</b>		
Exercice considéré	(3 887)	646
Ajustements liés à des exercices précédents	(23)	(23)
	(3 910)	623
	(3 723)	1 098

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	(5 040)	429
Taux d'imposition prévus par la loi	26,50%	26,50%
Impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	(1 336)	114
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles	84	71
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	38	22
Écart de taux d'imposition entre les territoires	(171)	39
Retenues d'impôts à la source	22	355
Actifs d'impôt non comptabilisés	2 908	1 107
Comptabilisation des différences temporelles déductibles non comptabilisées auparavant et des pertes fiscales des périodes antérieures	(5 283)	(643)
Portion non imposable des gains en capital	8	(6)
Ajustements liés à des exercices précédents	7	33
Autres	-	6
<b>Total de l'impôt sur le résultat</b>	<b>(3 723)</b>	<b>1 098</b>

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 <sup>er</sup> juillet 2023	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2024
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs d'impôt différé :</b>				
Immobilisations incorporelles	23	(4)	-	19
Pertes reportées en avant	369	3 899	-	4 268
Provisions non déductibles	1 705	136	(241)	1 600
Placements	83	47	-	130
<b>Total des actifs d'impôt différé</b>	<b>2 180</b>	<b>4 078</b>	<b>(241)</b>	<b>6 017</b>
<b>Passifs d'impôt différé :</b>				
Immobilisations corporelles	1 595	168	(55)	1 708
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>1 595</b>	<b>168</b>	<b>(55)</b>	<b>1 708</b>
<b>Actifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>585</b>	<b>3 910</b>	<b>(186)</b>	<b>4 309</b>

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	1 <sup>er</sup> juillet 2022	Constaté à l'état du résultat	Variation attribuable au change	30 juin 2023
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs d'impôt différé :</b>				
Immobilisations incorporelles	29	(6)	-	23
Pertes reportées en avant	639	(270)	-	369
Provisions non déductibles	1 519	(78)	264	1 705
Placements	41	42	-	83
<b>Total des actifs d'impôt différé</b>	<b>2 228</b>	<b>(312)</b>	<b>264</b>	<b>2 180</b>
<b>Passifs d'impôt différé :</b>				
Immobilisations corporelles	1 249	311	35	1 595
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>1 249</b>	<b>311</b>	<b>35</b>	<b>1 595</b>
<b>Actifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>979</b>	<b>(623)</b>	<b>229</b>	<b>585</b>

Tel que présenté dans les états consolidés de la situation financière :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	4 309	1 876
Passifs d'impôt différé	-	(1 291)
<b>Actifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>4 309</b>	<b>585</b>

Au 30 juin 2024, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. La Société a enregistré un actif d'impôt différé pour certaines pertes autres qu'en capital car il est probable que la société disposera d'un bénéfice imposable futur lui permettant d'en utiliser l'avantage fiscal.

Pertes fiscales à reporter pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé, expirent comme suit :

	Ghana	Guinée	Burkina Faso
	\$	\$	\$
30 juin 2025	-	2 590	5 854
30 juin 2027	-	2 415	8 606
30 juin 2028	83	-	3 972
30 juin 2029	64	-	3 265

### 18. RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(2 957)	9 565
Stocks	2 901	(1 583)
Charges payées d'avance	277	88
Créditeurs et charges à payer	(297)	(8 770)
	(76)	(700)

Durant l'année financière 2024, la Société a reçu des actions ordinaires d'une société cotée en bourse en règlement de son compte clients et autres débiteurs d'un montant de 1 500 \$. L'information est présentée comme une opération non monétaire dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.



## **FORAGE ORBIT GARANT INC.**

### **Notes afférentes aux états financiers consolidés**

**Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023**

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

---

#### **19. ÉVENTUALITÉS**

La Société peut faire l'objet de diverses réclamations qui surviennent dans le cours normal de ses activités. La direction estime que des provisions adéquates ont été constituées dans les comptes, le cas échéant. Bien qu'il ne soit pas possible d'estimer l'ampleur des coûts et des pertes potentiels, le cas échéant, la direction estime que la résolution ultime de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

#### **20. ENGAGEMENTS ET GARANTIES**

##### **Engagements**

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location à court terme et pour des actifs de faible valeur échéant entre 2025 et 2026, à verser une somme de 233 \$ pour la location de locaux et de 41 \$ pour la location d'équipement de forage. Aucun des contrats de location ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements exigibles en vertu de ces contrats de location pour les deux prochaines années sont de 270 \$ pour 2025 et 4 \$ pour 2026.

##### **Garanties**

Au 30 juin 2024, la Société a émis des garanties bancaires, échéant entre août 2024 et mai 2025, en faveur de clients pour un montant total de 3 434 \$ (762 \$ au 30 juin 2023). Pour les exercices terminés le 30 juin 2024 et 2023, la Société n'a pas effectué de paiement en contrepartie de ces garanties.

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

#### 21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTIES ASSOCIÉES

##### Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

La Société a conclu les transactions suivantes avec les sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Produits	\$ 151	\$ 35
Charges	24	96

Au 30 juin 2024, un montant de 6 \$ était à recevoir relativement à ces transactions (nul au 30 juin 2023).

De plus, pour la période de douze mois terminant le 30 juin 2024, des remboursements d'un obligation locative totalisant 93 \$ ont été effectués à Dynamitage Castonguay Ltd. (30 juin 2023: 84 \$).

##### Transactions entre partie associée

La Société a conclu les transactions suivantes avec Sarliaq-Orbit Garant Inc. :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Produits	\$ 33 308	\$ 35 845

Au 30 juin 2024, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 2 801 \$ à recevoir de Sarliaq-Orbit Garant Inc. (3 612 \$ au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, le placement dans une entreprise associée d'un montant nul aux états financiers (nul au 30 juin 2023).

Toutes ces transactions entre parties liées et associées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties.

#### 22. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Salaires et honoraires	\$ 995	\$ 1 195
Rémunération fondée sur des actions	104	62
	1 099	1 257

#### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de change

La Société réalise une partie de ses activités en dollars américains (\$ US), en pesos chiliens (CLP), en cédils ghanéens (GHS), en francs ouest-africains (XOF) et en francs guinéens (GNF). L'exposition de la Société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2024 :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
	000s	000s	000s	000s	000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107	60 524	-	7 858	881
Créances clients	461	6 138 539	-	-	-
Tranche à court terme de la créance à long terme	403	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	(178)	(1 884 308)	-	(287 032)	(3 061 140)
Tranche à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives	-	(312 297)	-	-	-
Exposition nette	793	4 002 458	-	(279 174)	(3 060 259)
Équivalent en dollars canadiens	1 085	5 776	-	(624)	(480)

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % des taux de change aurait causé une variation correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Variation du bénéfice (perte) net	80	-	-	-	-
Variation des autres éléments du résultat global	-	425	-	(21)	(35)
Variation net en dollars canadiens	80	425	-	(21)	(35)

L'exposition de la Société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2023 :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
	000s	000s	000s	000s	000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209	177 555	35	565 705	2 566 859
Créances clients	405	2 797 346	-	182 741	7 036 228
Créditeurs et charges à payer	(203)	(1 207 881)	(18)	(354 793)	(5 865 745)
Tranche à court terme de la dette à long terme et des obligations locatives	(1 181)	(160 996)	-	-	-
Exposition nette	(770)	1 606 024	17	393 653	3 737 342
Équivalent en dollars canadiens	(1 019)	2 650	-	865	568

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % des taux de change aurait causé une variation correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Variation du bénéfice (perte) net	(75)	-	-	-	-
Variation des autres éléments du résultat global	-	195	-	64	42
Variation net en dollars canadiens	(75)	195	-	64	42

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes de crédit attendues. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses créances clients au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients. Au 30 juin 2024, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 4 % des créances clients et autres débiteurs (4 % au 30 juin 2023).

La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour pertes de crédit attendues, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des créances clients, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client, y compris les informations de nature prospective et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour pertes de crédit attendues est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour pertes de crédit attendues. La Société est également exposée au risque de crédit sur la créance brute à long terme (note 9).

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour pertes de crédit attendues au 30 juin 2024 et au 30 juin 2023 s'établissent comme suit :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
En règle	23 668	21 989
En souffrance depuis 0 à 30 jours	3 919	2 955
En souffrance depuis plus de 30 jours	1 996	3 913
Total des créances clients	29 583	28 857
Moins la provision pour pertes de crédit attendues	980	905
	28 603	27 952

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour pertes de crédit attendues sur les créances clients :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	905	281
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	225	930
Radiation de créances clients	-	(273)
Sommes recouvrées	-	(26)
Effet des variations des taux de change	(150)	(7)
Solde à la fin de l'exercice	980	905

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

---

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Risque de crédit (suite)*

Au 30 juin 2024, 78 % (72 % au 30 juin 2023) des créances clients et autres débiteurs étaient classées comme étant des créances courantes et 4 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (3 % au 30 juin 2023). Étant donné que les pertes de crédit attendues sont minimales, les pertes de crédit attendues selon l'ancienneté des comptes clients n'ont pas été présentées.

Deux clients importants représentent plus de 10 % des créances clients, totalisent 41 % au 30 juin 2024 (trois clients importants représentaient 41 % de ces créances clients au 30 juin 2023).

Deux clients importants représentent plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 33 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (un client important représentait 18 % des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2023).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

#### *Risque de taux d'intérêt*

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2024, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global net de 158 \$ (175 \$ au 30 juin 2023).

#### *Risque du marché des actions*

La Société est exposée au risque du marché des actions en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse.

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

#### *Juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créanciers et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2024, les placements sont présentés à la juste valeur et sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Au 30 juin 2024	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	332	332			
Créances clients et autres débiteurs	30 530	30 530			
Créance à long terme	2 244	2 244			
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>					
Placements	1 411	1 411	1 411	-	-
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>					
Créditeurs et charges à payer	25 410	25 410			
Dette à long terme	31 359	31 359	-	31 359	-
Au 30 juin 2023	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers évalués au coût amorti</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 181	2 181			
Créances clients et autres débiteurs	30 538	30 538			
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur</b>					
Placements	320	320	320	-	-
<b>Passifs financiers évalués au coût amorti</b>					
Créditeurs et charges à payer	27 621	27 621			
Affacturation à payer	1 449	1 449			
Dette à long terme	34 338	33 494	-	33 494	-

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2024.

# FORAGE ORBIT GARANT INC.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

### 23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 13, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés comme des « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,60 % et 1,23 %. Au 30 juin 2024, les créances clients inclut un montant de 0 \$ relativement à des comptes affacturés (30 juin 2023: 1 449 \$).

Le tableau suivant représente les flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les paiements de capital et d'intérêts pour les passifs financiers, en fonction de leurs échéances contractuelles :

		Au 30 juin 2024			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
		\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	25 410	25 410	-	-	-
Dette à long terme	37 637	1 036	23 578	2 976	10 047
Obligations locatives	3 120	1 236	1 484	400	-
	66 167	27 682	25 062	3 376	10 047

### 24. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice d'exploitation.



## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

#### 24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels de la Société :

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	132 598	152 134
International <sup>1)</sup>	48 642	48 842
	181 240	200 976
Bénéfice (perte) d'exploitation		
Canada	6 118	16 235
International (Inclus une dépréciation des stocks due à une restructuration au Burkina Faso nul en 2024 (4 187 \$ en 2023))	2 230	(10 570)
	8 348	5 665
Frais généraux liés au siège social de la Société <sup>2)</sup>	4 730	1 887
Charges financières	3 474	3 349
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	5 184	-
Impôt sur le résultat	(3 723)	1 098
	9 665	6 334
Perte nette	(1 317)	(669)
<sup>1)</sup> Le secteur International inclut les produits suivants générés par les activités au Chili :	39 571	30 091
<sup>2)</sup> Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions, les pertes (gains) de change et certains coûts non attribués.		
Dotation aux amortissements		
Canada	7 526	6 743
International	2 289	3 326
Total de la dotation aux amortissements inclus dans le bénéfice (perte) d'exploitation	9 815	10 069
Immobilisations non attribuées et actifs communs	916	1 026
Total de la dotation aux amortissements	10 731	11 095

## FORAGE ORBIT GARANT INC.

### Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

#### 24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2023
	\$	\$
Actifs identifiables		
Canada	89 881	89 456
Chili	23 591	20 476
International - Autres <sup>(3)</sup>	6 405	17 631
	119 877	127 563
Immobilisations corporelles		
Canada	27 359	27 386
Chili	5 704	6 297
International - Autres <sup>(3)</sup>	331	7 473
	33 394	41 156
Actifs au titre de droits d'utilisation		
Canada	2 686	1 850
Chili	294	41
International - Autres <sup>(3)</sup>	231	34
	3 211	1 925
Immobilisations incorporelles		
Canada	204	256
Chile	7	30
International - Autres <sup>(3)</sup>	-	10
	211	296

<sup>(3)</sup> Les montants de l'Afrique de l'Ouest de la période comparative ont été regroupés avec les montants de l'International - Autres.

	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$
Acquisitions d'actifs non courants		
Canada	9 044	8 779
International	2 200	1 065
Immobilisations non attribuées et actifs communs	268	444
	11 512	10 288





## Directeurs

### Jean-Yves Laliberté <sup>1,2</sup>

Administrateur de sociétés et consultant  
Président du conseil d'administration

### Mario Jacob <sup>1,2</sup>

Administrateur de sociétés et consultant

### André Pagé <sup>1,2</sup>

Administrateur de sociétés et consultant

### Pierre Rougeau <sup>1,2\*</sup>

Administrateur de sociétés et consultant

### Nicole Veilleux <sup>1\*,2</sup>

Administratrice de sociétés et consultante

### Pierre Alexandre

Président et chef de la direction,  
Forage Orbit Garant inc.

<sup>1</sup> Membre du comité d'audit.

<sup>2</sup> Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.

\* indique le président d'un comité.

## Officiers

### Pierre Alexandre

Président et chef de la direction

### Sylvain Laroche

Chef de l'exploitation

### Daniel Maheu

Chef de la direction financière et  
secrétaire corporatif

## Siège social

3200, boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or, Québec  
J9P 6Y6  
Tél : 866-824-2707  
Télé : 801-824-2195  
www.orbitgarant.com

## Inscription en bourse

Symbole sur la Bourse de Toronto : OGD

## Actions ordinaires en circulation

37 372 756 (au 30 juin 2024)

## Relations avec les investisseurs

Daniel Maheu  
Tél : 819 824-2707  
Courriel : investors@orbitgarant.com

Bruce Wigle

Tél : 647 496-7856  
Courriel : investors@orbitgarant.com

## Agent des transferts et registraire

Compagnie Trust TSX  
1700-1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal  
Montréal, QC  
H3B 0G7  
Tél : 1-800-387-0825  
www.tsxtrust.com

## Responsable des affaires juridiques

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

## Auditeurs

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## Assemblée Annuelle

Jeudi 5 décembre 2024  
Siège social de Forage Orbit Garant  
3200, boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or, Québec

L'assemblée commencera à 10h00 (HE)

## COORDONNÉES

Si vous avez des questions concernant Forage Orbit Garant et ses activités, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à nos bureaux dont les coordonnées figurent ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous pour répondre à vos besoins spécifiques.

### SIÈGE SOCIAL

Forage Orbit Garant inc.  
3200 boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or (Québec)  
J9P 6Y6  
Canada  
T: 819-824-2707  
T: 866-824-2707  
info@orbitgarant.com

### CANADA

#### QUÉBEC

Services de forage Orbit Garant inc.  
3200 boul. Jean-Jacques Cossette  
Val-d'Or (Québec)  
J9P 6Y6  
Canada  
T : 819 824-2707  
T : 866 824-2707

### ONTARIO

Services de forage Orbit Garant inc.  
640 Garson Coniston Road  
Sudbury (Ontario)  
P3L 1R3  
Canada  
T : 705 694-5959

Services de forage Orbit Garant inc.  
22642 Concession Road 1  
Zephyr (Ontario)  
L0E 1T0  
Canada  
T : 905 478-2243

### NOUVEAU-BRUNSWICK

Services de forage Orbit Garant inc.  
398 Chemin Dover  
Dieppe (Nouveau-Brunswick)  
E1A 7L6  
Canada  
T : 506 853-9131

### AMÉRIQUE DU SUD

#### CHILI

Orbit Garant Chile S.A.  
Avda. Los Cerrillos 998  
Cerrillos (Santiago)  
Chili  
T : +56 2 2411 5900  
C : +56 9 9624 0421

#### GUYANA

OGD Drilling (Guyana) Inc.  
31 Belair Spring  
East Coast Demerara  
Georgetown  
Guyana  
C Guyana : +592 629 6133